



PREFET DU NORD

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**N ° 29 - FEVRIER 2012**

# SOMMAIRE

## 59\_Etablissements hospitaliers

### Centre Hospitalier de Douai

Décision - Délégation de signature - DECISION n ° 2012-02	1
Décision - Délégation de signature - DECISION n ° 2012-03	4
Décision - Délégation de signature - DECISION n ° 2012-04	7

## 59\_Préfecture du Nord

### Cabinet du Préfet

Arrêté N °2012023-0001 - Arrêté relatif à l'élaboration de l'état des risques naturels et technologiques majeurs de biens immobiliers situés sur la commune de BRAY- DUNES	10
Arrêté N °2012023-0002 - Arrêté relatif à l'élaboration de l'état des risques naturels et technologiques majeurs de biens immobiliers situés sur la commune de COUDEKERQUE	14
Arrêté N °2012023-0003 - Arrêté relatif à l'élaboration de l'état des risques naturels et technologiques majeurs de biens immobiliers situés sur la commune de COUDEKERQUE- BRANCHE	18
Arrêté N °2012023-0004 - Arrêté relatif à l'élaboration de l'état des risques naturels et technologiques majeurs de biens immobiliers situés sur la commune de DUNKERQUE	22
Arrêté N °2012023-0008 - Arrêté relatif à l'élaboration de l'état des risques naturels et technologiques majeurs de biens immobiliers situés sur la commune de LEFFRINCKOUCKE	29
Arrêté N °2012023-0010 - Arrêté relatif à l'élaboration de l'état des risques naturels et technologiques majeurs de biens immobiliers situés sur la commune de GHYVELDE	33
Arrêté N °2012023-0011 - Arrêté relatif à l'élaboration de l'état des risques naturels et technologiques majeurs de biens immobiliers situés sur la commune de GRAND FORT PHILIPPE	39
Arrêté N °2012023-0012 - Arrêté relatif à l'élaboration de l'état des risques naturels et technologiques majeurs de biens immobiliers situés sur la commune de SAINT GEORGES SUR L'AA	43
Arrêté N °2012023-0013 - Arrêté relatif à l'élaboration de l'état des risques naturels et technologiques majeurs de biens immobiliers situés sur la commune de TETEGHEM	47
Arrêté N °2012023-0014 - Arrêté relatif à l'élaboration de l'état des risques naturels et technologiques majeurs de biens immobiliers situés sur la commune de UXEM	51

Arrêté N °2012023-0015 - Arrêté relatif à l'élaboration de l'état des risques naturels et technologiques majeurs de biens immobiliers situés sur la commune de ZUYDCOOTE .....	57
Arrêté N °2012023-0016 - Arrêté relatif à l'élaboration de l'état des risques naturels et technologiques majeurs de biens immobiliers situés sur la commune de GRAVELINES .....	61



PREFET DU NORD

## **Décision**

**signé par Edmond MACKOWIAK, directeur  
le 01 Janvier 2012**

**59\_Etablissements hospitaliers  
Centre Hospitalier de Douai**

Délégation de signature - DECISION n °  
2012-02

Douai, le 1<sup>er</sup> Janvier 2012

ACCUEIL TELEPHONIQUE :  
03 27 94 7000

**DIRECTION GENERALE**

Tél. : 03 27 94 7010  
Fax. : 03 27 94 7014  
Email : dg@ch-douai.fr

Nos Réf. : EM/CD

**DECISION n° 2012-02**

Annule et remplace la décision n° 2011-02 du 1<sup>er</sup> Janvier 2011

**Objet : Interrogation du Registre National des Refus (R.N.R.)  
Délégation de signature**

**Le Directeur du Centre Hospitalier,**

Vu le Code de la Santé Publique ;

Vu la loi n° 2009-879 du 27 Juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu les termes du décret n° 97-704 du 30 mai 1997 ;

Vu la circulaire DGS/DH/EFG 98-489 du 31 juillet 1998, soulignant que la demande d'interrogation du registre national des refus est faite sous la responsabilité du directeur de l'Etablissement qui peut désigner ses adjoints assurant la garde administrative ou les membres des équipes médicales ou paramédicales en charge de la coordination hospitalière des prélèvements ;

Vu l'arrêté du 5 Octobre 1998 portant homologation des règles de bonnes pratiques relatives au prélèvement d'organes à finalité thérapeutique sur personne décédée ;

**DECIDE**

① A compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2012, de donner délégation de signature pour la consultation du R.N.R. en vue d'un prélèvement d'organes pour une autopsie scientifique ou médico-scientifique, aux directeurs et cadres assurant les gardes et dont les noms suivent :

**Monsieur Lionel BATELI**, Directeur des soins, Coordonnateur Général des Soins.

**Madame Sylvie CHOQUET**, Directeur des Ressources Humaines.

**Madame Emilie DEMAN**, Directeur de la Stratégie et des Affaires Médicales.

**Madame Laurence GUERIN**, Directeur du Patrimoine, des Achats, de la Logistique, de la Sécurité et de l'Environnement.

**Monsieur Philippe HUDDLESTONE**, Directeur de l'Informatique et des Télécommunications.  
**Monsieur Philippe MERLAUD**, Directeur des Services Financiers.  
**Madame Virginie PIGOT**, Directeur de la Communication et de la Qualité.  
**Madame Martine SEILLIER**, Directeur des Soins.  
**Monsieur Christophe VANBESIEN**, Directeur du Pôle Gériatrique.  
**Monsieur Mohamed BRIKI**, A.A.H. - D.S.F.  
**Monsieur Marcel COPLO**, A.A.H - D.P.A.L.S.E.  
**Madame Martine KACZMAREK**, A.A.H - D.R.H.  
**Madame Sophie KOSCIANSKI**, A.A.H. - D.S.F.  
**Madame Anne KOSINSKI**, A.A.H - DI.S.A.M.  
**Madame Marie-Anne LECOCQ**, A.A.H - D.G.  
**Madame Laurence MANNIEZ**, A.A.H - Service Clientèle  
**Monsieur Rémi MIQUET**, A.A.H - D.P.A.L.S.E.  
**Madame Brigitte SEGARD**, A.A.H - D.C.Q.

Ⓢ A compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2012, de donner délégation de signature pour la consultation du R.N.R. en vue d'un prélèvement d'organes à but thérapeutique, aux coordinateurs hospitaliers des Prélèvements Multi-Organes dont les noms suivent :

**Monsieur BOVANI Francis**, Cadre de santé  
**Monsieur CARLIER Laurent**, Cadre de santé  
**Madame CORSEaux Valérie**, Cadre Supérieur de santé  
**Monsieur DELAHAYE Claudy**, Cadre de santé  
**Madame PARISSEaux Thérèse**, Cadre de santé  
**Madame VAN POUCKE Lucie**, Cadre de Santé  
**Madame SAVARY Sandrine**, IDE



Le Directeur du Centre Hospitalier  
de Douai,

**Edmond MACKOWIAK**

Copie : Aux intéressés  
Valise de garde  
Guide du cadre de garde



PREFET DU NORD

## **Décision**

**signé par Edmond MACKOWIAK, directeur  
le 01 Janvier 2012**

**59\_Etablissements hospitaliers  
Centre Hospitalier de Douai**

Délégation de signature - DECISION n °  
2012-03

Douai, le 1<sup>er</sup> Janvier 2012

ACCUEIL TELEPHONIQUE :  
03 27 94 7000

**DIRECTION GENERALE**

Tél. : 03 27 94 7010  
Fax. : 03 27 94 7014  
Email : dg@ch-douai.fr

Nos Réf. : EM/CD

**DECISION n° 2012-03**

Annule et remplace la décision n° 2011-01 du 1<sup>er</sup> Janvier 2011

**Objet : Délégation de signature - Prélèvement d'organes**

**Le Directeur du Centre Hospitalier,**

Vu le Code de la Santé Publique ;

Vu la loi n° 2009-879 du 27 Juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu l'arrêté du 5 Octobre 1998 portant homologation des règles de bonnes pratiques relatives au prélèvement d'organes à finalité thérapeutique sur personne décédée ;

**DECIDE**

A compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2012, de donner délégation de signature pour l'autorisation aux prélèvements d'organes et/ou de tissus, à but thérapeutique, aux cadres assurant les gardes administratives dont les noms suivent :

**Monsieur Lionel BATELI**, Directeur des soins. Coordonnateur Général des Soins

**Madame Sylvie CHOQUET**, Directeur des Ressources Humaines.

**Madame Emilie DEMAN**, Directeur de la Stratégie et des Affaires Médicales.

**Madame Laurence GUERIN**, Directeur du Patrimoine, des Achats, de la Logistique, de la Sécurité et de l'Environnement.

**Monsieur Philippe HUDDLESTONE**, Directeur de l'Informatique et des Télécommunications.

**Monsieur Philippe MERLAUD**, Directeur des Services Financiers.

**Madame Virginie PIGOT**, Directeur de la Communication et de la Qualité.

**Madame Martine SEILLIER**, Directeur des Soins

**Monsieur Christophe VANBESIEN**, Directeur du Pôle Gériatrique.

**Monsieur Mohamed BRIKI, A.A.H. - D.S.F.**  
**Monsieur Marcel COPLO, A.A.H - D.P.A.L.S.E.**  
**Madame Martine KACZMAREK, A.A.H - D.R.H.**  
**Madame Sophie KOSCIANSKI, A.A.H. - D.S.F.**  
**Madame Anne KOSINSKI, A.A.H - DIRAM**  
**Madame Marie-Anne LECOCQ, A.A.H - D.G.**  
**Madame Laurence MANNIEZ, A.A.H - Service Clientèle**  
**Monsieur Rémi MIQUET, A.A.H - D.P.A.L.S.E.**  
**Madame Brigitte SEGARD, A.A.H - D.C.Q.**



Le Directeur du Centre Hospitalier  
de Douai,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "EMMACKOWIAK".

**Edmond MACKOWIAK**

Copie : *Aux intéressés*  
*Valise de garde*  
*Guide du cadre de garde*



PREFET DU NORD

## Décision

**signé par Edmond MACKOWIAK, directeur  
le 01 Janvier 2012**

**59\_Etablissements hospitaliers  
Centre Hospitalier de Douai**

Délégation de signature - DECISION n °  
2012-04



ACCUEIL TELEPHONIQUE :  
03 27 94 7000

**DIRECTION GENERALE**

Tél. : 03 27 94 7010  
Fax. : 03 27 94 7014  
Email : dg@ch-douai.fr

**Nos Réf. : EM/CD**

**DECISION n° 2012-04**

Annule et remplace la décision n° 2011-05 du 1<sup>er</sup> Janvier 2011

**Objet : Délégation de signature aux administrateurs de garde**

**Le Directeur du Centre Hospitalier,**

Vu le Code de la Santé Publique, notamment l'article L 6143-7 ;

Vu la loi n° 2009-879 du 27 Juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu la loi 86-33 du 9 Janvier 1986 portant disposition statutaire relative à la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n° 2009-1765 du 30 Décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé

**DECIDE**

De donner délégation de signature aux administrateurs de garde nommés ci-dessous :

**Monsieur Lionel BATELI**, Directeur des soins, Coordonnateur Général des Soins.

**Madame Sylvie CHOQUET**, Directeur des Ressources Humaines.

**Madame Emilie DEMAN**, Directeur de la Stratégie et des Affaires Médicales.

**Madame Laurence GUERIN**, Directeur du Patrimoine, des Achats, de la Logistique, de la Sécurité et de l'Environnement.

**Monsieur Philippe HUDDLESTONE**, Directeur de l'Informatique et des Télécommunications.

**Monsieur Philippe MERLAUD**, Directeur des Services Financiers.

**Madame Virginie PIGOT**, Directeur de la Communication et de la Qualité.

**Madame Martine SEILLIER**, Directeur des Soins.

**Monsieur Christophe VANBESIEN**, Directeur du Pôle Gériatrique.

**Monsieur Mohamed BRIKI, A.A.H. - D.S.F.**  
**Monsieur Marcel COPLO, A.A.H - D.P.A.L.S.E.**  
**Madame Martine KACZMAREK, A.A.H - D.R.H.**  
**Madame Sophie KOSCIANSKI, A.A.H. - D.S.F.**  
**Madame Anne KOSINSKI, A.A.H - DI.S.A.M.**  
**Madame Marie-Anne LECOCQ, A.A.H - D.G.**  
**Madame Laurence MANNIEZ, A.A.H - Service Clientèle**  
**Monsieur Rémi MIQUET, A.A.H - D.P.A.L.S.E.**  
**Madame Brigitte SEGARD, A.A.H - D.C.Q.**



Le Directeur du Centre Hospitalier  
de Douai,

  
**Edmond MACKOWIAK**

Copie : *Aux intéressés*  
*Valise de garde*  
*Guide du cadre de garde*



PREFET DU NORD

## **Arrêté n ° 2012023-0001**

**signé par Dominique BUR - Préfet du Nord  
le 23 Janvier 2012**

**59\_Präfecture du Nord  
Cabinet du Préfet  
SIRACEDPC**

Arrêté relatif à l'élaboration de l'état des  
risques naturels et technologiques majeurs de  
biens immobiliers situés sur la commune de  
BRAY- DUNES



Liberté - Égalité - Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU NORD

PREFECTURE DU NORD

CABINET DU PREFET

Service Interministériel Régional  
des Affaires Civiles et Economiques  
de Défense et de la Protection Civile  
Bureau de l'Information & de la Sensibilisation

**ARRETE RELATIF A L'ELABORATION DE L'ETAT DES RISQUES NATURELS  
ET TECHNOLOGIQUES MAJEURS DE BIENS IMMOBILIERS  
situés sur la commune de BRAY DUNES**

Le Préfet de la région Nord – Pas de Calais,  
Préfet du Nord,  
Officier de la légion d'honneur  
Commandeur dans l'ordre national du mérite,

- VU le code général des collectivités territoriales ;  
VU le code de l'environnement notamment les articles L 125-5 et R 125-23 à R 125-27 ;  
VU les décrets n° 2010-1254 relatif à la prévention des risques ;  
VU le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français ;  
VU l'arrêté préfectoral du 19 avril 2011 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs dans le département du Nord ;  
Sur proposition du Directeur de cabinet,

**ARRÊTE**

Article 1<sup>er</sup> : Les éléments nécessaires à l'élaboration de l'état des risques pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés sur la commune de BRAY DUNES sont consignés dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.

Ce dossier comprend :

- la mention des risques naturels et technologiques pris en compte,
- la cartographie des zones exposées,
- l'intitulé des documents auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer,
- le niveau de sismicité réglementaire attaché à la commune.

Ce dossier et les documents de référence sont librement consultables en mairie de BRAY DUNES, en préfecture et en sous-préfecture.

Le dossier d'informations est accessible sur le site internet de la préfecture.

Article 2 : L'arrêté du 21 avril 2010 relatif à l'état des risques naturels et technologiques majeurs de biens immobiliers situés sur la commune de BRAY DUNES est abrogé.

Article 3 : Une copie du présent arrêté et son annexe sont adressés au maire de BRAY DUNES et à la chambre départementale des notaires .

Le présent arrêté sera affiché en mairie de BRAY DUNES.

Article 4 : Le Secrétaire général de la préfecture du Nord, le Directeur de cabinet, le Sous-Préfet de l'arrondissement de Dunkerque, les chefs de services régionaux et départementaux et le Maire de la commune de BRAY DUNES sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord et consultable sur le site internet de la préfecture.

Fait à LILLE, le

23 JAN 2012

Dominique BUR



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES ET DE LA MER DU NORD

Unité Prévention Connaissance  
Information sur les Risques

62 Boulevard de Belfort  
BP 289

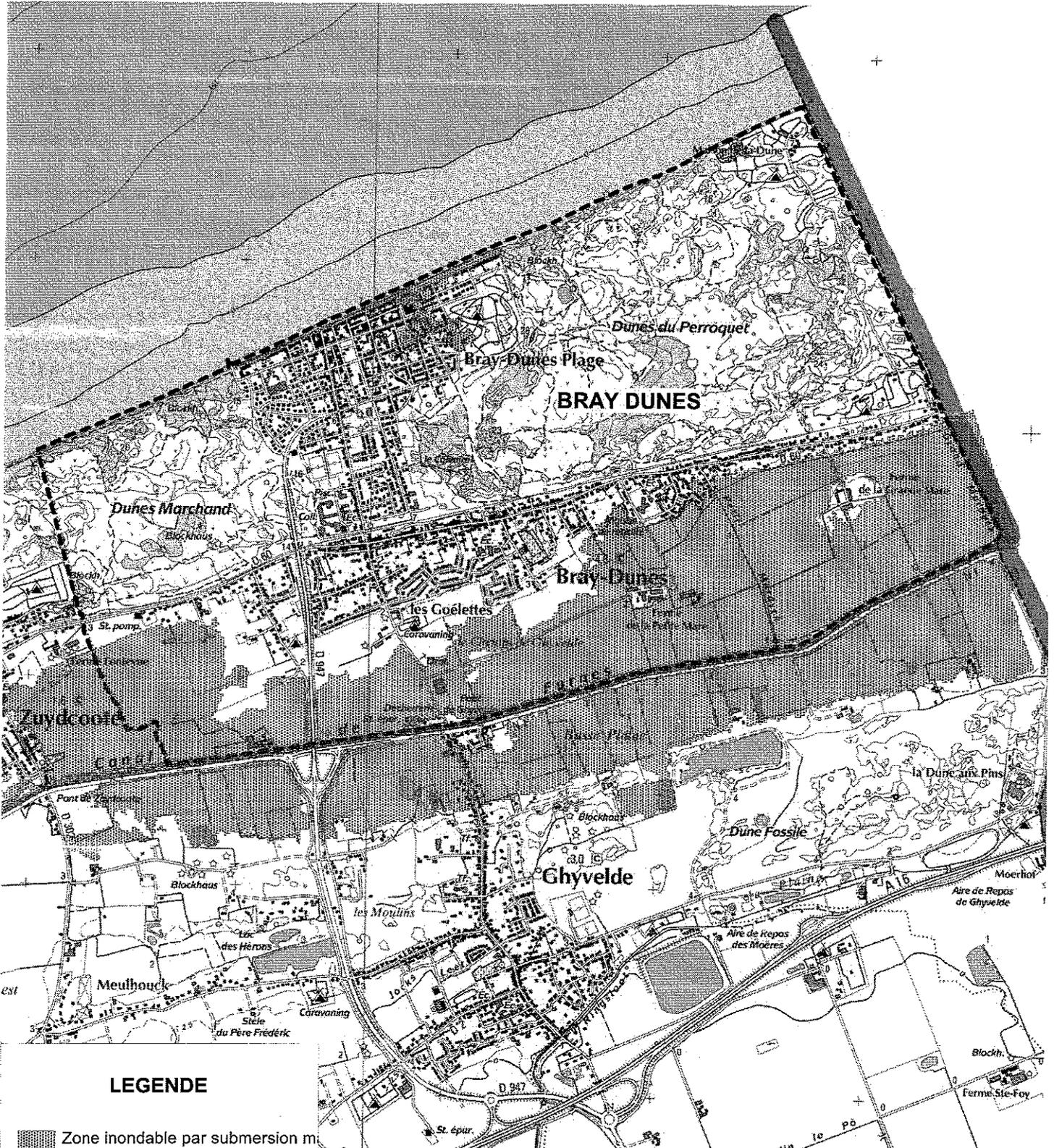
59019 LILLE CEDEX

www.nord.equipement-agriculture.gouv.fr

# Information sur le risque de submersion marine sur le bassin de risque de Dunkerque à Bray-Dunes Commune de BRAY-DUNES



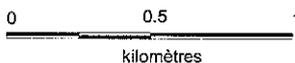
Ech:1/25000



## LEGENDE

Zone inondable par submersion marine  
(Toutes intensités d'aléas)

Limite communale



© SCAN 25 IGN

créé le 03/10/2011



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfecture du Nord

## Commune de Bray Dunes

Informations sur les risques naturels et technologiques  
pour l'application des I, II, III de l'article L 125-5 du code de l'environnement

### 1. Annexe à l'arrêté préfectoral

n°

du 23/01/12

mis à jour le

### 2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [ PPRn ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR n°

oui  non

Prescrit

date 14/09/2011

aléa Risques littoraux

date

aléa

date

aléa

date

aléa

date

aléa

date

aléa

date

aléa

Les documents de référence sont :

Consultable sur Internet

Consultable sur Internet

Consultable sur Internet

### 3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [ PPR t ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR t

oui non

date

effet

date

effet

date

effet

Les documents de référence sont :

Consultable sur Internet

Consultable sur Internet

Consultable sur Internet

### 4. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et R 125-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n°2010-1254 et 2010-1255

La commune est située dans une zone de sismicité

Forte

Moyenne

Modérée

Faible

Très faible

zone 5

zone 4

zone 3

zone 2

zone 1

### pièces jointes

#### 5. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus

Cartographie des zones inondables par submersion marine

#### 6. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site portail [www.ptim.net](http://www.ptim.net) dans la rubrique « Ma commune face aux risques »

Le préfet de département



PREFET DU NORD

## **Arrêté n ° 2012023-0002**

**signé par Dominique BUR - Préfet du Nord  
le 23 Janvier 2012**

**59\_Präfecture du Nord  
Cabinet du Préfet  
SIRACEDPC**

Arrêté relatif à l'élaboration de l'état des  
risques naturels et technologiques majeurs de  
biens immobiliers situés sur la commune de  
COUDEKERQUE



Liberté - Égalité - Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU NORD

PREFECTURE DU NORD

CABINET DU PREFET

Service Interministériel Régional  
des Affaires Civiles et Economiques  
de Défense et de la Protection Civile  
Bureau de l'Information & de la Sensibilisation

**ARRETE RELATIF A L'ELABORATION DE L'ETAT DES RISQUES NATURELS  
ET TECHNOLOGIQUES MAJEURS DE BIENS IMMOBILIERS  
situés sur la commune de COUDEKERQUE**

Le Préfet de la région Nord – Pas de Calais,  
Préfet du Nord,  
Officier de la légion d'honneur  
Commandeur dans l'ordre national du mérite,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'environnement notamment les articles L 125-5 et R 125-23 à R 125-27 ;

VU les décrets n° 2010-1254 relatif à la prévention des risques ;

VU le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français ;

VU l'arrêté préfectoral du 19 avril 2011 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs dans le département du Nord ;

Sur proposition du Directeur de cabinet,

**ARRÊTE**

Article 1<sup>er</sup> : Les éléments nécessaires à l'élaboration de l'état des risques pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés sur la commune de COUDEKERQUE sont consignés dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.

Ce dossier comprend :

- la mention des risques naturels et technologiques pris en compte,
- la cartographie des zones exposées,
- l'intitulé des documents auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer,
- le niveau de sismicité réglementaire attaché à la commune.

Ce dossier et les documents de référence sont librement consultables en mairie de COUDEKERQUE, en préfecture et en sous-préfecture.

Le dossier d'informations est accessible sur le site internet de la préfecture.

Article 2 : L'arrêté du 21 avril 2010 relatif à l'état des risques naturels et technologiques majeurs de biens immobiliers situés sur la commune de COUDEKERQUE est abrogé.

Article 3 : Une copie du présent arrêté et son annexe sont adressés au maire de COUDEKERQUE et à la chambre départementale des notaires .

Le présent arrêté sera affiché en mairie de COUDEKERQUE.

Article 4 : Le Secrétaire général de la préfecture du Nord, le Directeur de cabinet, le Sous-Préfet de l'arrondissement de Dunkerque, les chefs de services régionaux et départementaux et le Maire de la commune de COUDEKERQUE sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord et consultable sur le site internet de la préfecture.

Fait à LILLE, le

23 JAN. 2012

Dominique BUR

# Information sur le risque de submersion marine sur le bassin de risque de Dunkerque à Bray-Dunes Commune de COUDEKERQUE



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES ET DE LA MER DU NORD

Unité Prévention Connaissance  
Information sur les Risques

62 Boulevard de Belfort

BP 289

59019 LILLE CEDEX

www.nord.equipement-agriculture.gouv.fr



Ech:1/25000



## LEGENDE

Zone inondable par submersion marine  
(Toutes intensités d'aléas)

Limite communale

Source : étude DREAL/DHI Septembre 2011



© SCAN 25 IGN

créé le 12/10/2011

## Commune de Coudekerque

Informations sur les risques naturels et technologiques  
pour l'application des I, II, III de l'article L 125-5 du code de l'environnement

### 1. Annexe à l'arrêté préfectoral

n°

du 23/01/12

mis à jour le

### 2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [ PPRn ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR n°

oui  non

Prescrit

date 14/09/2011

aléa Risques littoraux

date

aléa

date

aléa

date

aléa

date

aléa

date

aléa

date

aléa

Les documents de référence sont :

Consultable sur Internet

Consultable sur Internet

Consultable sur Internet

### 3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [ PPR t ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR t

oui non

date

effet

date

effet

date

effet

Les documents de référence sont :

Consultable sur Internet

Consultable sur Internet

Consultable sur Internet

### 4. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et R 125-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n°2010-1254 et 2010-1255

La commune est située dans une zone de sismicité

Forte	Moyenne	Moderée	Faible	Très faible
zone-5	zone-4	zone-3	zone-2 <input checked="" type="checkbox"/>	Zone-1

### pièces jointes

### 5. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus

Cartographie des zones inondables par submersion marine

### 6. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site portail www.prim.net dans la rubrique « Ma commune face aux risques »

Le préfet de département



PREFET DU NORD

## **Arrêté n ° 2012023-0003**

**signé par Dominique BUR - Préfet du Nord  
le 23 Janvier 2012**

**59\_Präfecture du Nord  
Cabinet du Préfet  
SIRACEDPC**

Arrêté relatif à l'élaboration de l'état des  
risques naturels et technologiques majeurs de  
biens immobiliers situés sur la commune de  
COUDEKERQUE- BRANCHE



Liberté - Égalité - Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU NORD

PREFECTURE DU NORD

CABINET DU PREFET

Service Interministériel Régional  
des Affaires Civiles et Economiques  
de Défense et de la Protection Civile  
Bureau de l'Information & de la Sensibilisation

**ARRETE RELATIF A L'ELABORATION DE L'ETAT DES RISQUES NATURELS  
ET TECHNOLOGIQUES MAJEURS DE BIENS IMMOBILIERS  
situés sur la commune de COUDEKERQUE BRANCHE**

Le Préfet de la région Nord – Pas de Calais,  
Préfet du Nord,  
Officier de la légion d'honneur  
Commandeur dans l'ordre national du mérite,

VU le code général des collectivités territoriales ;  
VU le code de l'environnement notamment les articles L 125-5 et R 125-23 à R 125-27 ;  
VU les décrets n° 2010-1254 relatif à la prévention des risques ;  
VU le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français ;  
VU l'arrêté préfectoral du 19 avril 2011 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs dans le département du Nord ;  
Sur proposition du Directeur de cabinet,

**ARRÊTE**

Article 1<sup>er</sup> : Les éléments nécessaires à l'élaboration de l'état des risques pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés sur la commune de COUDEKERQUE BRANCHE sont consignés dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.

Ce dossier comprend :

- la mention des risques naturels et technologiques pris en compte,
- la cartographie des zones exposées,
- l'intitulé des documents auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer,
- le niveau de sismicité réglementaire attaché à la commune.

Ce dossier et les documents de référence sont librement consultables en mairie de COUDEKERQUE BRANCHE, en préfecture et en sous-préfecture.

Le dossier d'informations est accessible sur le site internet de la préfecture.

Article 2 : L'arrêté du 21 avril 2010 relatif à l'état des risques naturels et technologiques majeurs de biens immobiliers situés sur la commune de COUDEKERQUE BRANCHE est abrogé.

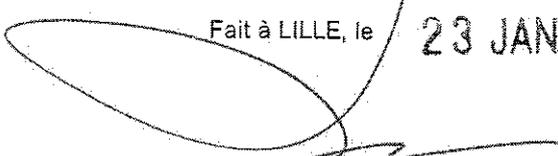
Article 3 : Une copie du présent arrêté et son annexe sont adressés au maire de COUDEKERQUE BRANCHE et à la chambre départementale des notaires.

Le présent arrêté sera affiché en mairie de COUDEKERQUE BRANCHE.

Article 4 : Le Secrétaire général de la préfecture du Nord, le Directeur de cabinet, le Sous-Préfet de l'arrondissement de Dunkerque, les chefs de services régionaux et départementaux et le Maire de la commune de COUDEKERQUE BRANCHE sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord et consultable sur le site internet de la préfecture.

Fait à LILLE, le

23 JAN. 2012

  
Dominique BUR



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES ET DE LA MER DU NORD

Unité Prévention Connaissance  
Information sur les Risques

62 Boulevard de Belfort  
BP 289

59019 LILLE CEDEX

www.nord.equipement-agriculture.gouv.fr

# Information sur le risque de submersion marine sur le bassin de risque de Dunkerque à Bray-Dunes Commune de COUDEKERQUE BRANCHE



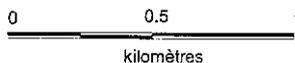
Ech:1/25000



## LEGENDE

Zone inondable par submersion marine  
(Toutes intensités d'aléas)

Limite communale



© SCAN 25 IGN

créé le 12/10/2011

## Commune de Coudekerque Branche

Informations sur les risques naturels et technologiques  
pour l'application des I, II, III de l'article L 125-5 du code de l'environnement

### 1. Annexe à l'arrêté préfectoral

n° \_\_\_\_\_ du 23/01/12 mis à jour le \_\_\_\_\_

### 2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [ PPRn ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR n° \_\_\_\_\_ oui  non

Prescrit	date	13/02/2001	aléa	Inondation
Prescrit	date	13/02/2001	aléa	Retrait-gonflement des sols argileux
Prescrit	date	14/09/2011	aléa	Risques littoraux
	date		aléa	
	date		aléa	
	date		aléa	

Les documents de référence sont :

Consultable sur Internet \_\_\_\_\_  
Consultable sur Internet \_\_\_\_\_  
Consultable sur Internet \_\_\_\_\_

### 3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [ PPR t ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR t \_\_\_\_\_ oui \_\_\_\_\_ non

	date		effet	
	date		effet	
	date		effet	

Les documents de référence sont :

Consultable sur Internet \_\_\_\_\_  
Consultable sur Internet \_\_\_\_\_  
Consultable sur Internet \_\_\_\_\_

### 4. situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et R 125-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n°2010-1254 et 2010-1255

La commune est située dans une zone de sismicité

Forte	Moyenne	Modérée	Faible	Très faible
zone 5	zone 4	zone 3	zone 2 <input checked="" type="checkbox"/>	Zone 1

### pièces jointes

#### 5. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus

Cartographie des zones inondables par submersion marine

#### 6. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site portail www.prim.net dans la rubrique « Ma commune face aux risques »

Le préfet de département



PREFET DU NORD

## **Arrêté n ° 2012023-0004**

**signé par Dominique BUR - Préfet du Nord  
le 23 Janvier 2012**

**59\_Präfecture du Nord  
Cabinet du Préfet  
SIRACEDPC**

Arrêté relatif à l'élaboration de l'état des  
risques naturels et technologiques majeurs de  
biens immobiliers situés sur la commune de  
DUNKERQUE



Liberté - Égalité - Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU NORD

PREFECTURE DU NORD

CABINET DU PREFET

Service interministériel Régional  
des Affaires Civiles et Economiques  
de Défense et de la Protection Civile  
Bureau de l'Information & de la Sensibilisation

**ARRETE RELATIF A L'ELABORATION DE L'ETAT DES RISQUES NATURELS  
ET TECHNOLOGIQUES MAJEURS DE BIENS IMMOBILIERS  
situés sur la commune de DUNKERQUE**

Le Préfet de la région Nord – Pas de Calais,  
Préfet du Nord,  
Officier de la légion d'honneur  
Commandeur dans l'ordre national du mérite,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'environnement notamment les articles L 125-5 et R 125-23 à R 125-27 ;

VU les décrets n° 2010-1254 relatif à la prévention des risques ;

VU le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français ;

VU l'arrêté préfectoral du 19 avril 2011 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs dans le département du Nord ;

Sur proposition du Directeur de cabinet,

**ARRÊTE**

Article 1<sup>er</sup> : Les éléments nécessaires à l'élaboration de l'état des risques pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés sur la commune de DUNKERQUE sont consignés dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.

Ce dossier comprend :

- la mention des risques naturels et technologiques pris en compte,
- la cartographie des zones exposées,
- l'intitulé des documents auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer,
- le niveau de sismicité réglementaire attaché à la commune.

Ce dossier et les documents de référence sont librement consultables en mairie de DUNKERQUE, en préfecture et en sous-préfecture.

Le dossier d'informations est accessible sur le site internet de la préfecture.

Article 2 : L'arrêté du 21 avril 2010 relatif à l'état des risques naturels et technologiques majeurs de biens immobiliers situés sur la commune de DUNKERQUE est abrogé.

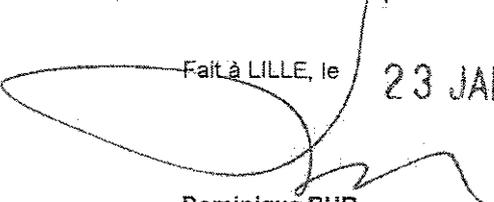
Article 3 : Une copie du présent arrêté et son annexe sont adressés au maire de DUNKERQUE et à la chambre départementale des notaires .

Le présent arrêté sera affiché en mairie de DUNKERQUE.

Article 4 : Le Secrétaire général de la préfecture du Nord, le Directeur de cabinet, le Sous-Préfet de l'arrondissement de Dunkerque, les chefs de services régionaux et départementaux et le Maire de la commune de DUNKERQUE sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord et consultable sur le site internet de la préfecture.

Fait à LILLE, le

23 JAN. 2012

  
Dominique BUR



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES ET DE LA MER DU NORD

Unité Prévention Connaissance  
Information sur les Risques

62 Boulevard de Belfort  
BP 289

59019 LILLE CEDEX

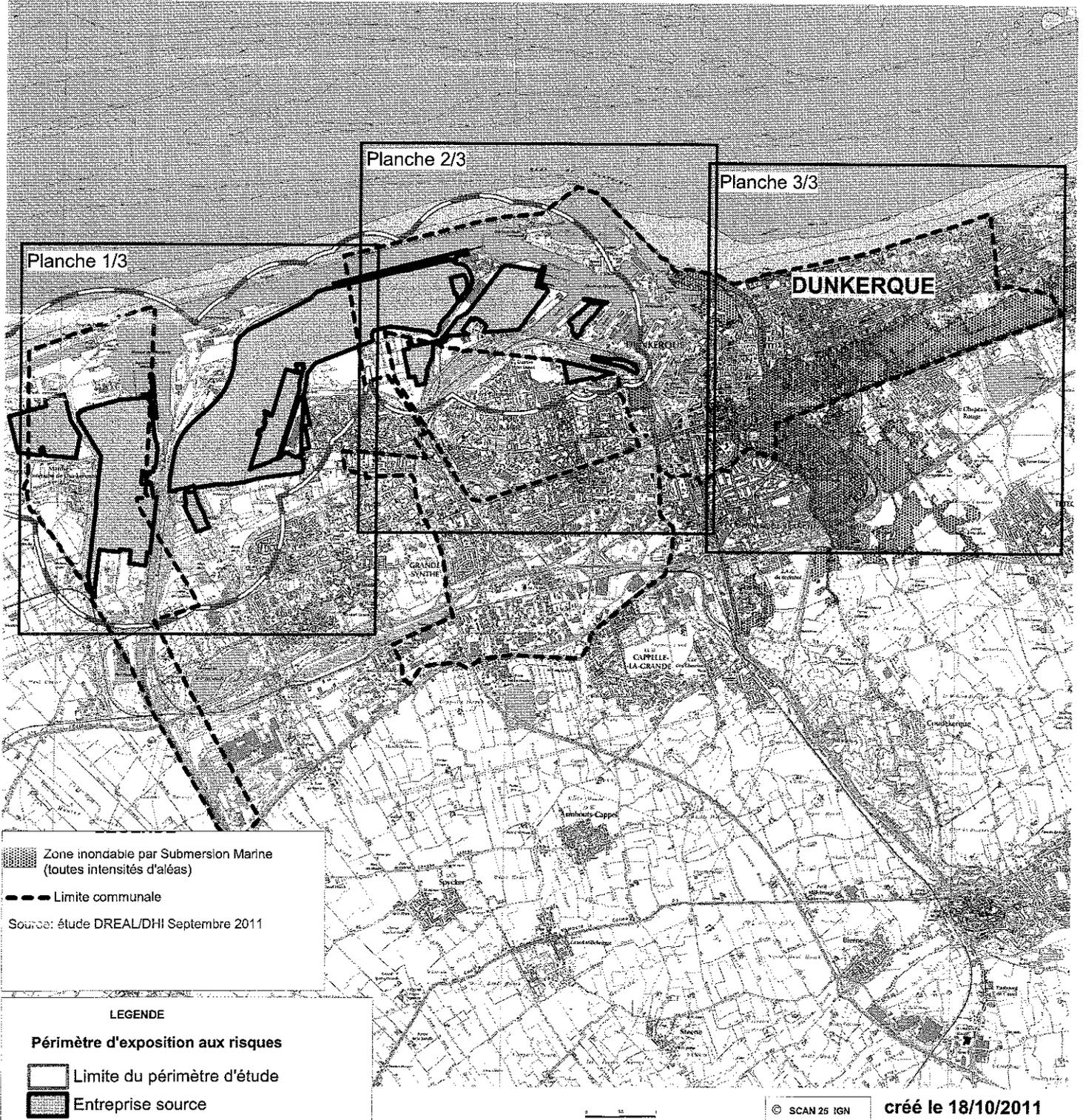
www.nord.equipement-agriculture.gouv.fr

# Plan de Prévention des Risques Technologiques Site Multisites en cours

## Information du risque de Submersion Marine sur le bassin de risque de Dunkerque à Bray-Dunes Commune de DUNKERQUE



Ech: 1/750 000





Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES ET DE LA MER DU NORD

Unité Prévention Connaissance

Information sur les Risques

62 Boulevard de Belfort

BP 289

59019 LILLE CEDEX

www.nord.equipement-agriculture.gouv.fr

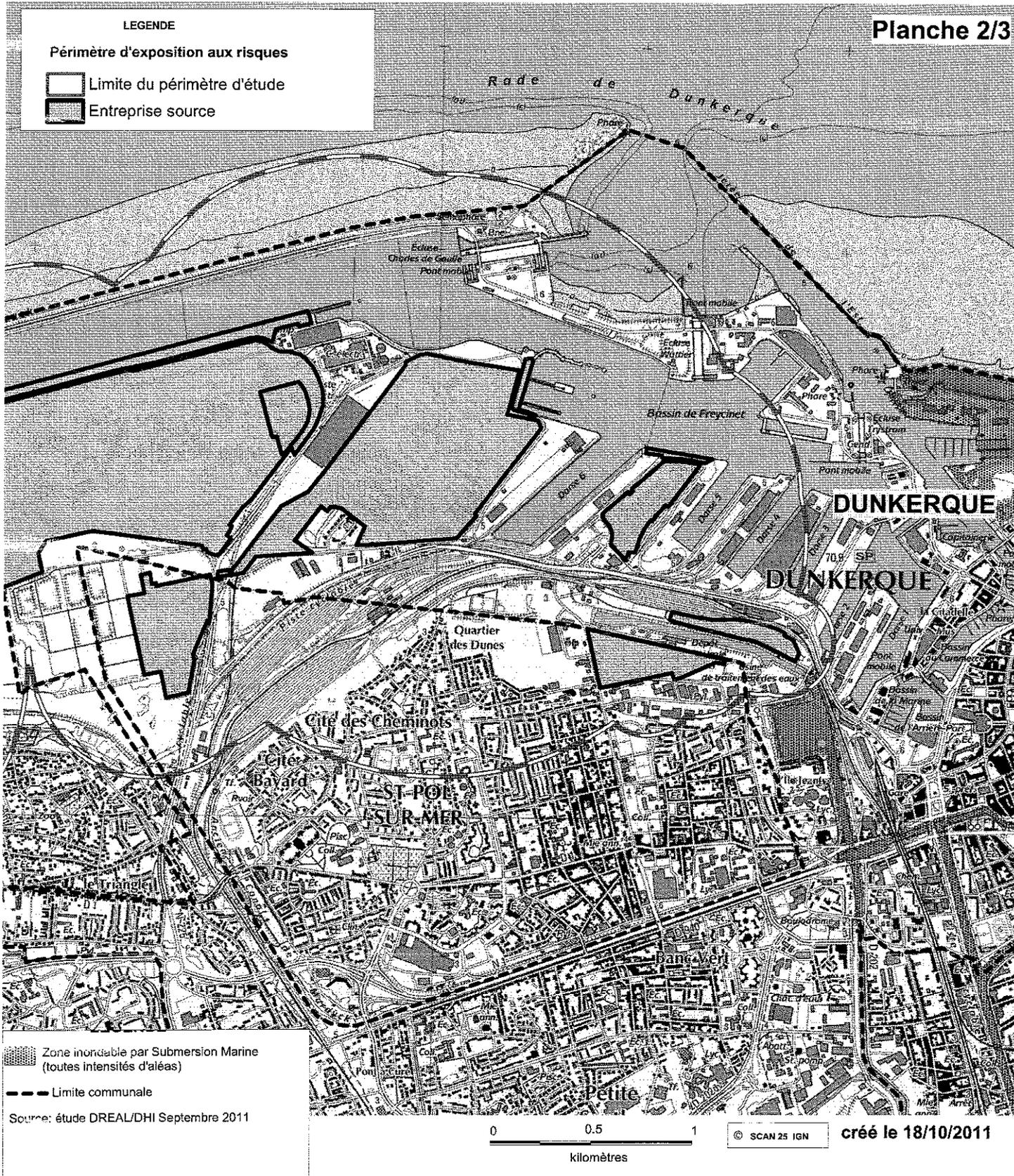
# Plan de Prévention des Risques Technologiques Site Multisites en cours

## Information du risque de Submersion Marine sur le bassin de risque de Dunkerque à Bray-Dunes Commune de DUNKERQUE



Ech:1/25000

Planche 2/3





Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES ET DE LA MER DU NORD

Unité Prévention Connaissance  
Information sur les Risques

62 Boulevard de Belfort  
BP 289  
59019 LILLE CEDEX

www.nord.equipement-agriculture.gouv.fr

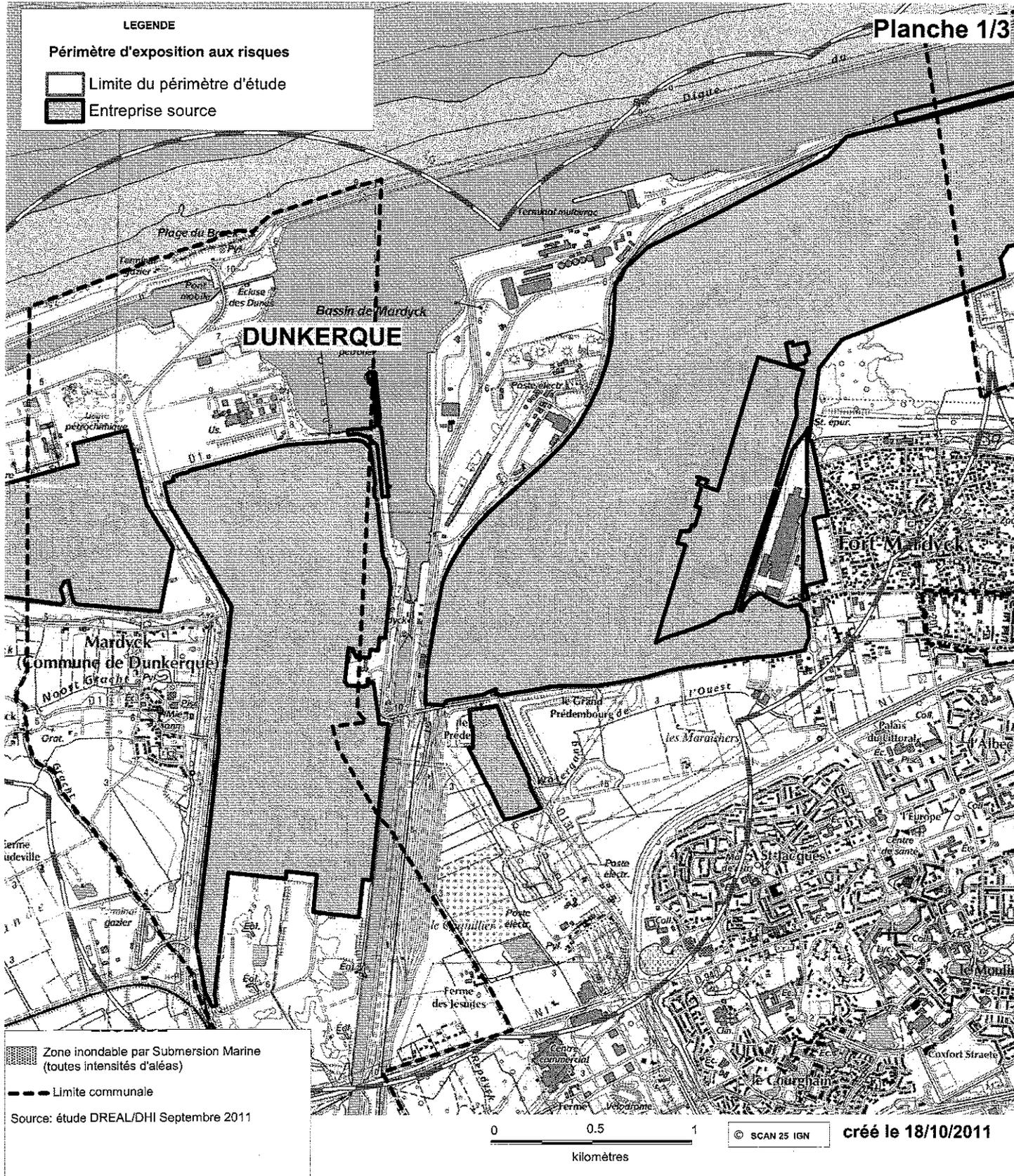
## Plan de Prévention des Risques Technologiques Site Multisites en cours

### Information du risque de Submersion Marine sur le bassin de risque de Dunkerque à Bray-Dunes Commune de DUNKERQUE



Ech:1/25000

Planche 1/3





Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES ET DE LA MER DU NORD

Unité Prévention Connaissance  
Information sur les Risques

62 Boulevard de Belfort  
BP 289

59019 LILLE CEDEX

www.nord.equipement-agriculture.gouv.fr

# Plan de Prévention des Risques Technologiques Site Multisites en cours

## Information du risque de Submersion Marine sur le bassin de risque de Dunkerque à Bray-Dunes Commune de DUNKERQUE



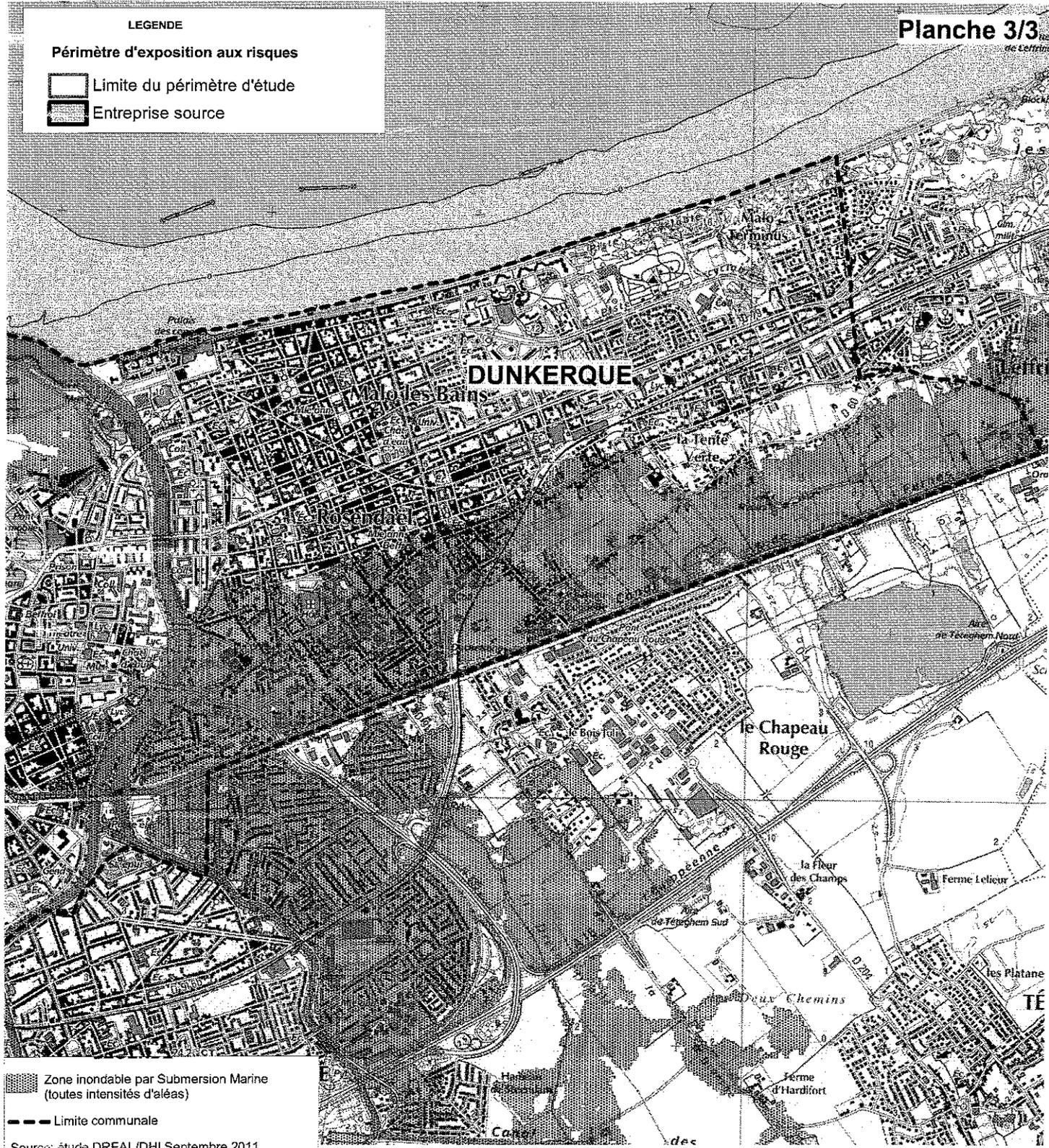
Ech:1/25000

Planche 3/3

### LEGENDE

#### Périmètre d'exposition aux risques

- Limite du périmètre d'étude
- Entreprise source



Zone inondable par Submersion Marine  
(toutes intensités d'aléas)

Limite communale

Source: étude DREAL/DHI Septembre 2011

© SCAN 25 IGN créé le 18/10/2011

## Commune de Dunkerque

Informations sur les risques naturels et technologiques  
pour l'application des I, II, III de l'article L 125-5 du code de l'environnement

### 1. Annexe à l'arrêté préfectoral

n° \_\_\_\_\_ du 23/01/12 mis à jour le \_\_\_\_\_

### 2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [ PPRn ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR n° \_\_\_\_\_ oui  non \_\_\_\_\_

Prescrit	date	13/02/2001	aléa	Inondation
Prescrit	date	13/02/2001	aléa	Retrait-gonflement des sols argileux
Prescrit	date	14/09/2011	aléa	Risques littoraux
	date		aléa	

Les documents de référence sont :

Consultable sur Internet \_\_\_\_\_  
Consultable sur Internet \_\_\_\_\_  
Consultable sur Internet \_\_\_\_\_

### 3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [ PPRt ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR t n° \_\_\_\_\_ oui  non \_\_\_\_\_

Prescrit (PPRT Mulisites)	date	20/02/2009	effet	Thermique
				Surpression
				Toxique
	date		effet	
	date		effet	

Les documents de référence sont :

PPRT Mulisites prescrit le 20/02/2009

Consultable sur Internet   
Consultable sur Internet \_\_\_\_\_  
Consultable sur Internet \_\_\_\_\_

### 4. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et R 125-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n°2010-1254 et 2010-1255

La commune est située dans une zone de sismicité : Forte zone 5 Moyenne zone 4 Modérée zone 3 Faible zone 2  Très faible Zone 1

pièces jointes

### 5. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus

Extrait du périmètre d'étude du PPRT Mulisites prescrit le 20/02/2009

Cartographie des zones inondables par submersion marine

### 6. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site portail www.prim.net dans la rubrique « Ma commune face aux risques »

Le préfet de département



PREFET DU NORD

## **Arrêté n ° 2012023-0008**

**signé par Dominique BUR - Préfet du Nord  
le 23 Janvier 2012**

**59\_Präfecture du Nord  
Cabinet du Préfet  
SIRACEDPC**

Arrêté relatif à l'élaboration de l'état des  
risques naturels et technologiques majeurs de  
biens immobiliers situés sur la commune de  
LEFFRINCKOUCKE



Liberté - Égalité - Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU NORD

PREFECTURE DU NORD

CABINET DU PREFET

Service Interministériel Régional  
des Affaires Civiles et Economiques  
de Défense et de la Protection Civile  
Bureau de l'Information & de la Sensibilisation

**ARRETE RELATIF A L'ELABORATION DE L'ETAT DES RISQUES NATURELS  
ET TECHNOLOGIQUES MAJEURS DE BIENS IMMOBILIERS  
situés sur la commune de LEFFRINCKOUCKE**

Le Préfet de la région Nord – Pas de Calais,  
Préfet du Nord,  
Officier de la légion d'honneur  
Commandeur dans l'ordre national du mérite,

VU le code général des collectivités territoriales ;  
VU le code de l'environnement notamment les articles L 125-5 et R 125-23 à R 125-27 ;  
VU les décrets n° 2010-1254 relatif à la prévention des risques ;  
VU le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français ;  
VU l'arrêté préfectoral du 19 avril 2011 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs dans le département du Nord ;  
Sur proposition du Directeur de cabinet,

**ARRÊTE**

Article 1<sup>er</sup> : Les éléments nécessaires à l'élaboration de l'état des risques pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés sur la commune de LEFFRINCKOUCKE sont consignés dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.

Ce dossier comprend :

- la mention des risques naturels et technologiques pris en compte,
- la cartographie des zones exposées,
- l'intitulé des documents auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer,
- le niveau de sismicité réglementaire attaché à la commune.

Ce dossier et les documents de référence sont librement consultables en mairie de LEFFRINCKOUCKE, en préfecture et en sous-préfecture.

Le dossier d'informations est accessible sur le site internet de la préfecture.

Article 2 : L'arrêté du 21 avril 2010 relatif à l'état des risques naturels et technologiques majeurs de biens immobiliers situés sur la commune de LEFFRINCKOUCKE est abrogé.

Article 3 : Une copie du présent arrêté et son annexe sont adressés au maire de LEFFRINCKOUCKE et à la chambre départementale des notaires.

Le présent arrêté sera affiché en mairie de LEFFRINCKOUCKE.

Article 4 : Le Secrétaire général de la préfecture du Nord, le Directeur de cabinet, le Sous-Préfet de l'arrondissement de Dunkerque, les chefs de services régionaux et départementaux et le Maire de la commune de LEFFRINCKOUCKE sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord et consultable sur le site internet de la préfecture.

Fait à LILLE, le

23 JAN. 2012

  
Dominique BUR

## Commune de Leffrinckoucke

Informations sur les risques naturels et technologiques  
pour l'application des I, II, III de l'article L 125-5 du code de l'environnement

### 1. Annexe à l'arrêté préfectoral

n° \_\_\_\_\_ du 23/01/12 mis à jour le \_\_\_\_\_

### 2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [ PPRn ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR n° \_\_\_\_\_ oui  non

Prescrit	date	aléa	
	14/09/2011		Risques littoraux

Les documents de référence sont :

\_\_\_\_\_ Consultable sur Internet   
 \_\_\_\_\_ Consultable sur Internet   
 \_\_\_\_\_ Consultable sur Internet

### 3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [ PPR T ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR T \_\_\_\_\_ oui  non

	date	effet

Les documents de référence sont :

\_\_\_\_\_ Consultable sur Internet   
 \_\_\_\_\_ Consultable sur Internet   
 \_\_\_\_\_ Consultable sur Internet

### 4. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et R 125-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n°2010-1254 et 2010-1255

La commune est située dans une zone de sismicité : Forte zone 5 Moyenne zone 4 Modérée zone 3 Faible zone 2  Très faible Zone 1

### pièces jointes

#### 5. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus

Cartographie des zones inondables par submersion marine

#### 6. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site portail www.prim.net dans la rubrique « Ma commune face aux risques »

Le préfet de département



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES ET DE LA MER DU NORD

Unité Prévention Connaissance  
Information sur les Risques

62 Boulevard de Belfort  
BP 289

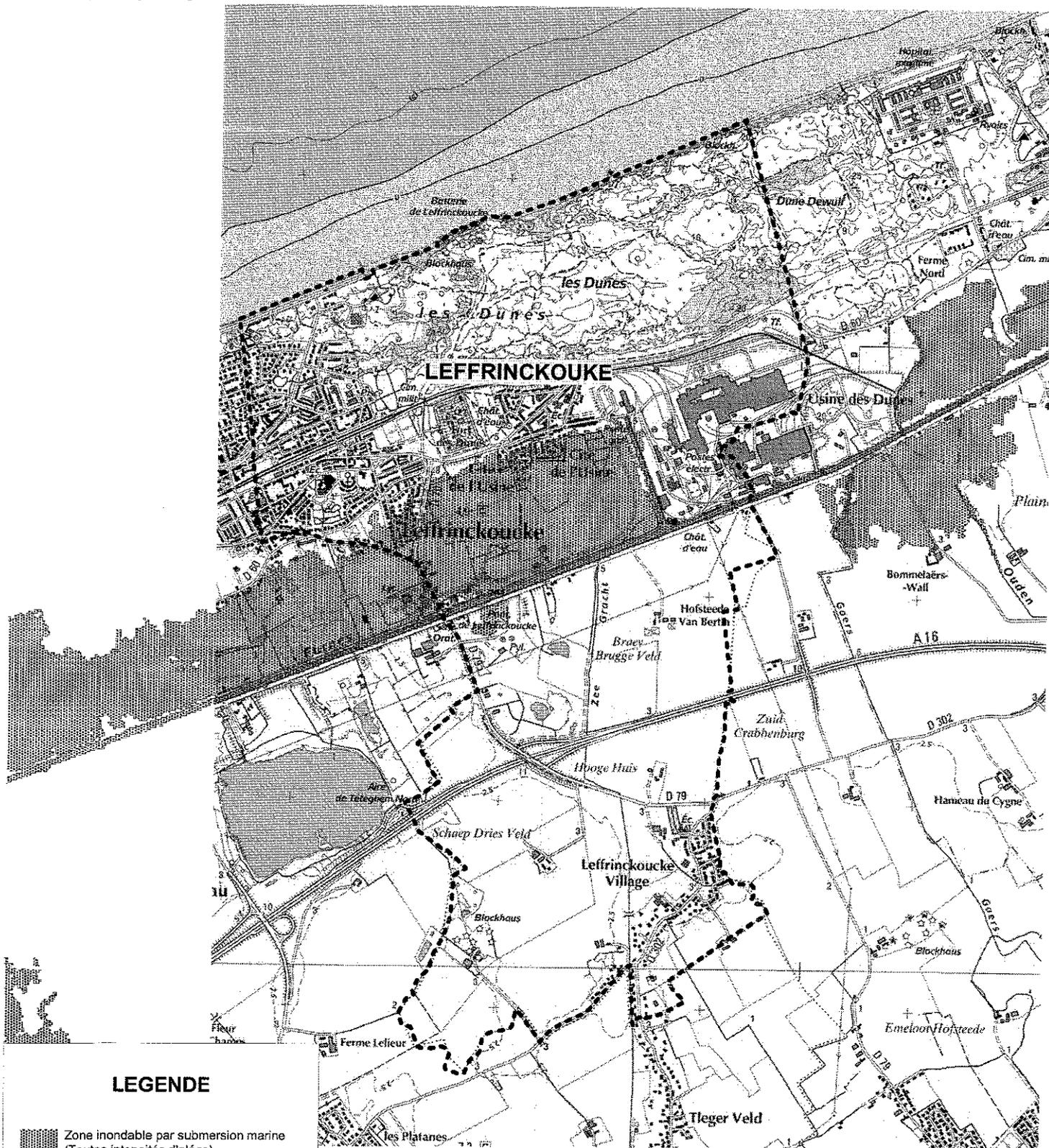
59019 LILLE CEDEX

www.nord.equipement-agriculture.gouv.fr

# Information sur le risque de submersion marine sur le bassin de risque de Dunkerque à Bray-Dunes Commune de LEFFRINCKOUCHE



Ech:1/25000



## LEGENDE

Zone inondable par submersion marine  
(Toutes intensités d'aléas)

Limite communale

Source : étude DREAL/DHI Septembre 2011

Page 32

Arrêté N°2012023-0008 - 01/02/2012

© SCAN 25 IGN

créé le 05/10/2011



PREFET DU NORD

## **Arrêté n ° 2012023-0010**

**signé par Dominique BUR - Préfet du Nord  
le 23 Janvier 2012**

**59\_Präfecture du Nord  
Cabinet du Préfet  
SIRACEDPC**

Arrêté relatif à l'élaboration de l'état des  
risques naturels et technologiques majeurs de  
biens immobiliers situés sur la commune de  
GHYVELDE



Liberté - Égalité - Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU NORD

PREFECTURE DU NORD

CABINET DU PREFET

Service Interministériel Régional  
des Affaires Civiles et Economiques  
de Défense et de la Protection Civile  
Bureau de l'Information & de la Sensibilisation

**ARRETE RELATIF A L'ELABORATION DE L'ETAT DES RISQUES NATURELS  
ET TECHNOLOGIQUES MAJEURS DE BIENS IMMOBILIERS  
situés sur la commune de GHYVELDE**

Le Préfet de la région Nord – Pas de Calais,  
Préfet du Nord,  
Officier de la légion d'honneur  
Commandeur dans l'ordre national du mérite,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'environnement notamment les articles L 125-5 et R 125-23 à R 125-27 ;

VU les décrets n° 2010-1254 relatif à la prévention des risques ;

VU le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français ;

VU l'arrêté préfectoral du 19 avril 2011 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs dans le département du Nord ;

Sur proposition du Directeur de cabinet,

**ARRÊTE**

Article 1<sup>er</sup> : Les éléments nécessaires à l'élaboration de l'état des risques pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés sur la commune de GHYVELDE sont consignés dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.

Ce dossier comprend :

- la mention des risques naturels et technologiques pris en compte,
- la cartographie des zones exposées,
- l'intitulé des documents auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer,
- le niveau de sismicité réglementaire attaché à la commune.

Ce dossier et les documents de référence sont librement consultables en mairie de GHYVELDE, en préfecture et en sous-préfecture.

Le dossier d'informations est accessible sur le site internet de la préfecture.

Article 2 : L'arrêté du 21 avril 2010 relatif à l'état des risques naturels et technologiques majeurs de biens immobiliers situés sur la commune de GHYVELDE est abrogé.

Article 3 : Une copie du présent arrêté et son annexe sont adressés au maire de GHYVELDE et à la chambre départementale des notaires.

Le présent arrêté sera affiché en mairie de GHYVELDE.

Article 4 : Le Secrétaire général de la préfecture du Nord, le Directeur de cabinet, le Sous-Préfet de l'arrondissement de Dunkerque, les chefs de services régionaux et départementaux et le Maire de la commune de GHYVELDE sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord et consultable sur le site internet de la préfecture.

Fait à LILLE, le

23 JAN. 2012

  
Dominique BUR



DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES ET DE LA MER DU NORD

Unité Prévention Connaissance  
Information sur les Risques

62 Boulevard de Belfort  
BP 289

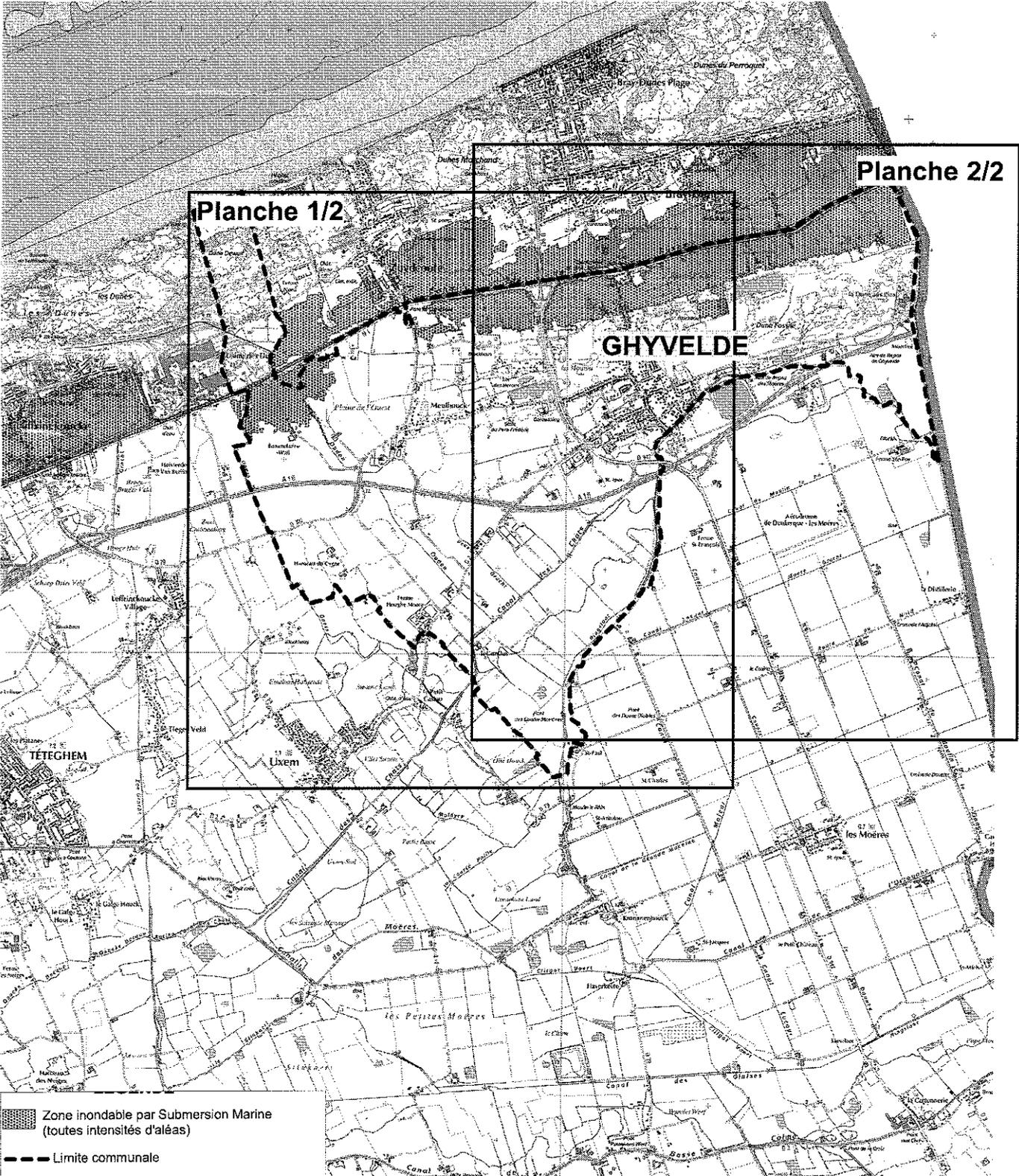
59019 LILLE CEDEX

www.nord.equipement-agriculture.gouv.fr

# Information du risque de Submersion Marine sur le bassin de risque de Dunkerque à Bray-Dunes Commune de GHYVELDE



Ech:1/50000



 Zone inondable par Submersion Marine (toutes intensités d'aléas)

 Limite communale

Source: étude DREAL/DHI Septembre 2011



© SCAN 25 IGN

créé le 04/10/2011

# Information sur le risque de submersion marine sur le bassin de risque de Dunkerque à Bray-Dunes Commune de GHYVELDE



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES ET DE LA MER DU NORD

Unité Prévention Connaissance

Information sur les Risques

62 Boulevard de Belfort

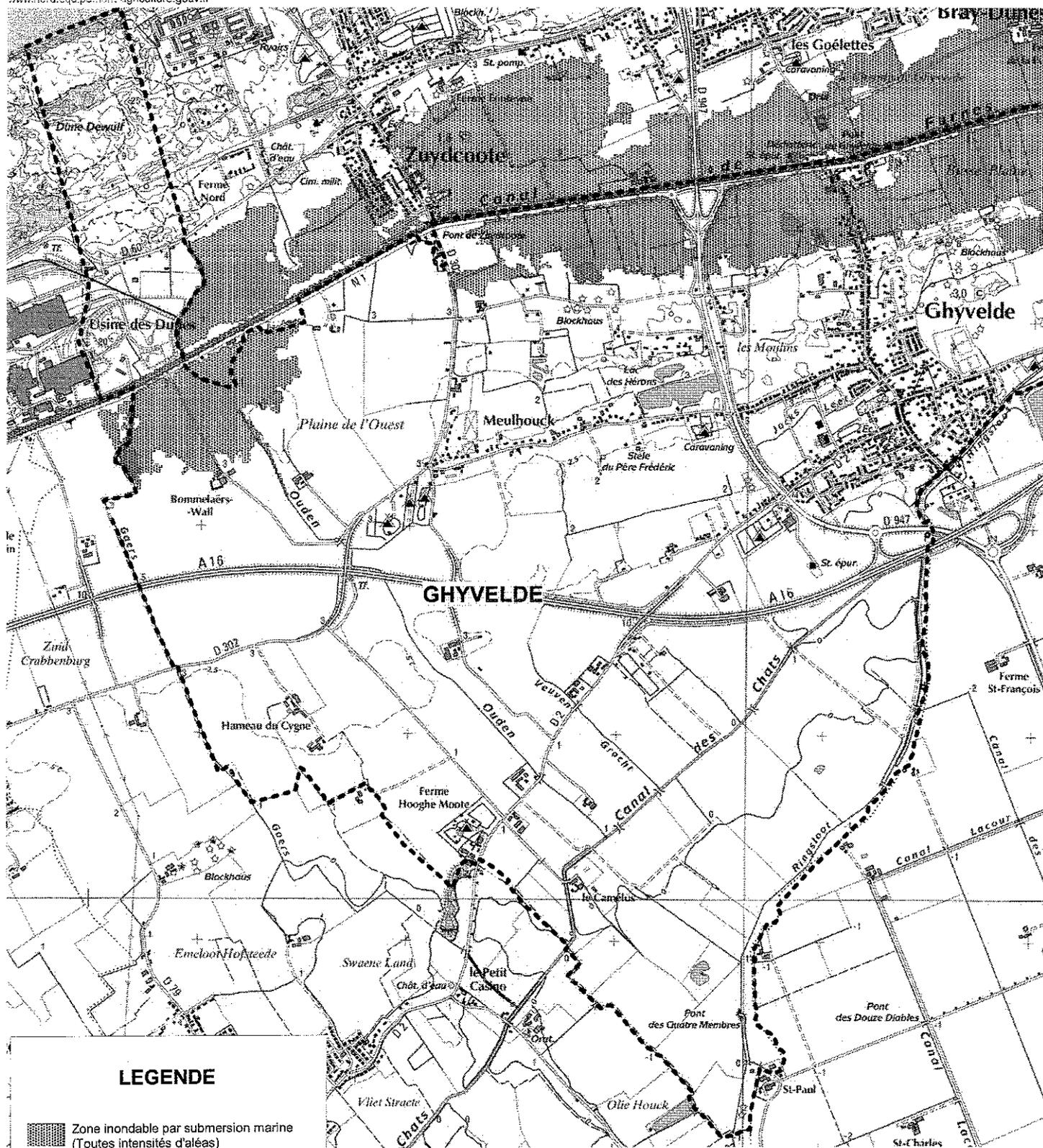
BP 289

59019 LILLE CEDEX

www.nora.esquipement.agriculture.gouv.fr



Ech:1/25000



## LEGENDE

Zone inondable par submersion marine  
(Toutes intensités d'aléas)

Limite communale

0 0.5 1  
kilomètres

© SCAN 25 IGN

créé le 04/10/2011



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

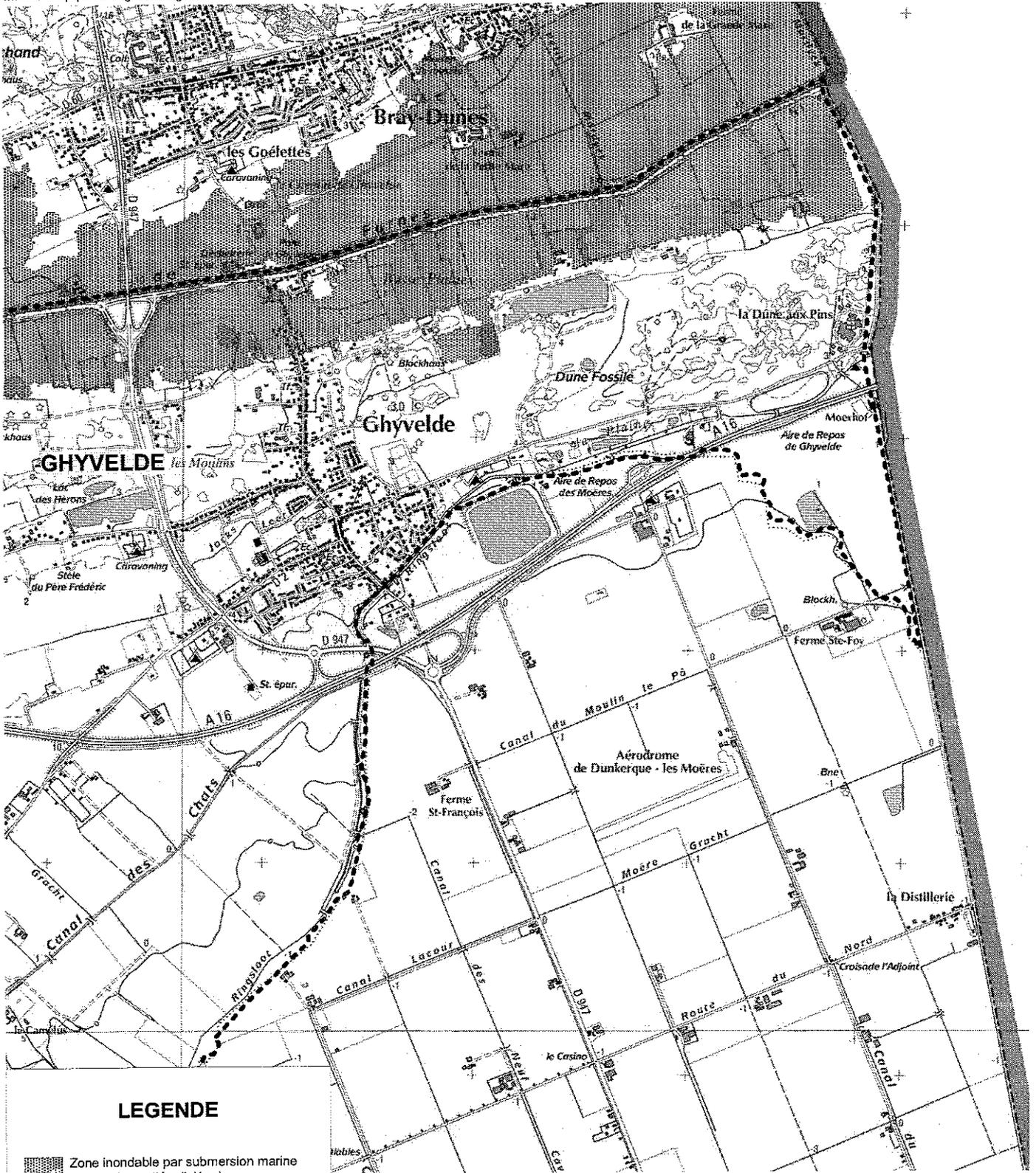
DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES ET DE LA MER DU NORD

Unité Prévention Connaissance  
Information sur les Risques  
62 Boulevard de Belfort  
BP 289  
59019 LILLE CEDEX  
www.nord.equipement-agriculture.gouv.fr

# Information sur le risque de submersion marine sur le bassin de risque de Dunkerque à Bray-Dunes Commune de GHYVELDE



Ech:1/25000



## LEGENDE

Zone inondable par submersion marine  
(Toutes intensités d'aléas)

Limite communale

Source : étude DREAL/DHI Septembre 2011



© SCAN 25 IGN

créé le 04/10/2011

## Commune de Ghyvelde

Informations sur les risques naturels et technologiques  
pour l'application des I, II, III de l'article L 125-5 du code de l'environnement

### 1. Annexe à l'arrêté préfectoral

n° \_\_\_\_\_ du 23/01/12 mis à jour le \_\_\_\_\_

### 2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [ PPRn ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR n° \_\_\_\_\_ oui  non

Prescrit	date	aléa	Risques littoraux
	14/09/2011		
	_____	_____	_____
	_____	_____	_____
	_____	_____	_____
	_____	_____	_____
	_____	_____	_____
	_____	_____	_____
	_____	_____	_____

Les documents de référence sont :

\_\_\_\_\_ Consultable sur Internet   
 \_\_\_\_\_ Consultable sur Internet   
 \_\_\_\_\_ Consultable sur Internet

### 3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [ PPR t ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR t \_\_\_\_\_ oui  non

	date	effet
	_____	_____
	_____	_____
	_____	_____

Les documents de référence sont :

\_\_\_\_\_ Consultable sur Internet   
 \_\_\_\_\_ Consultable sur Internet   
 \_\_\_\_\_ Consultable sur Internet

### 4. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et R 125-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n°2010-1254 et 2010-1255

La commune est située dans une zone de sismicité

Forte	Moyenne	Modérée	Faible	Très faible
zone 5	zone 4	zone 3	zone 2 <input checked="" type="checkbox"/>	Zone 1

### pièces jointes

#### 5. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus

Cartographie des zones inondables par submersion marine

\_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_

#### 6. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site portail [www.prim.net](http://www.prim.net) dans la rubrique « Ma commune face aux risques »

Le préfet de département



PREFET DU NORD

## **Arrêté n ° 2012023-0011**

**signé par Dominique BUR - Préfet du Nord  
le 23 Janvier 2012**

**59\_Präfecture du Nord  
Cabinet du Préfet  
SIRACEDPC**

Arrêté relatif à l'élaboration de l'état des  
risques naturels et technologiques majeurs de  
biens immobiliers situés sur la commune de  
GRAND FORT PHILIPPE



Liberté - Égalité - Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU NORD

PREFECTURE DU NORD

CABINET DU PREFET

Service Interministériel Régional  
des Affaires Civiles et Economiques  
de Défense et de la Protection Civile  
Bureau de l'Information & de la Sensibilisation

**ARRETE RELATIF A L'ELABORATION DE L'ETAT DES RISQUES NATURELS  
ET TECHNOLOGIQUES MAJEURS DE BIENS IMMOBILIERS  
situés sur la commune de GRAND FORT PHILIPPE**

Le Préfet de la région Nord – Pas de Calais,  
Préfet du Nord,  
Officier de la légion d'honneur  
Commandeur dans l'ordre national du mérite,

- VU le code général des collectivités territoriales ;  
VU le code de l'environnement notamment les articles L 125-5 et R 125-23 à R 125-27 ;  
VU les décrets n° 2010-1254 relatif à la prévention des risques ;  
VU le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français ;  
VU l'arrêté préfectoral du 19 avril 2011 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs dans le département du Nord ;  
Sur proposition du Directeur de cabinet,

**ARRÊTE**

Article 1<sup>er</sup> : Les éléments nécessaires à l'élaboration de l'état des risques pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés sur la commune de GRAND FORT PHILIPPE sont consignés dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.

Ce dossier comprend :

- la mention des risques naturels et technologiques pris en compte,
- la cartographie des zones exposées,
- l'intitulé des documents auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer,
- le niveau de sismicité réglementaire attaché à la commune.

Ce dossier et les documents de référence sont librement consultables en mairie de GRAND FORT PHILIPPE, en préfecture et en sous-préfecture.

Le dossier d'informations est accessible sur le site internet de la préfecture.

Article 2 : L'arrêté du 21 avril 2010 relatif à l'état des risques naturels et technologiques majeurs de biens immobiliers situés sur la commune de GRAND FORT PHILIPPE est abrogé.

Article 3 : Une copie du présent arrêté et son annexe sont adressés au maire de GRAND FORT PHILIPPE et à la chambre départementale des notaires .

Le présent arrêté sera affiché en mairie de GRAND FORT PHILIPPE.

Article 4 : Le Secrétaire général de la préfecture du Nord, le Directeur de cabinet, le Sous-Préfet de l'arrondissement de Dunkerque, les chefs de services régionaux et départementaux et le Maire de la commune de GRAND FORT PHILIPPE sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord et consultable sur le site internet de la préfecture.

Fait à LILLE, le

23 JAN. 2012

Dominique BUR



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES ET DE LA MER DU NORD

Unité Prévention Connaissance  
Information sur les Risques

62 Boulevard de Belfort

BP 289

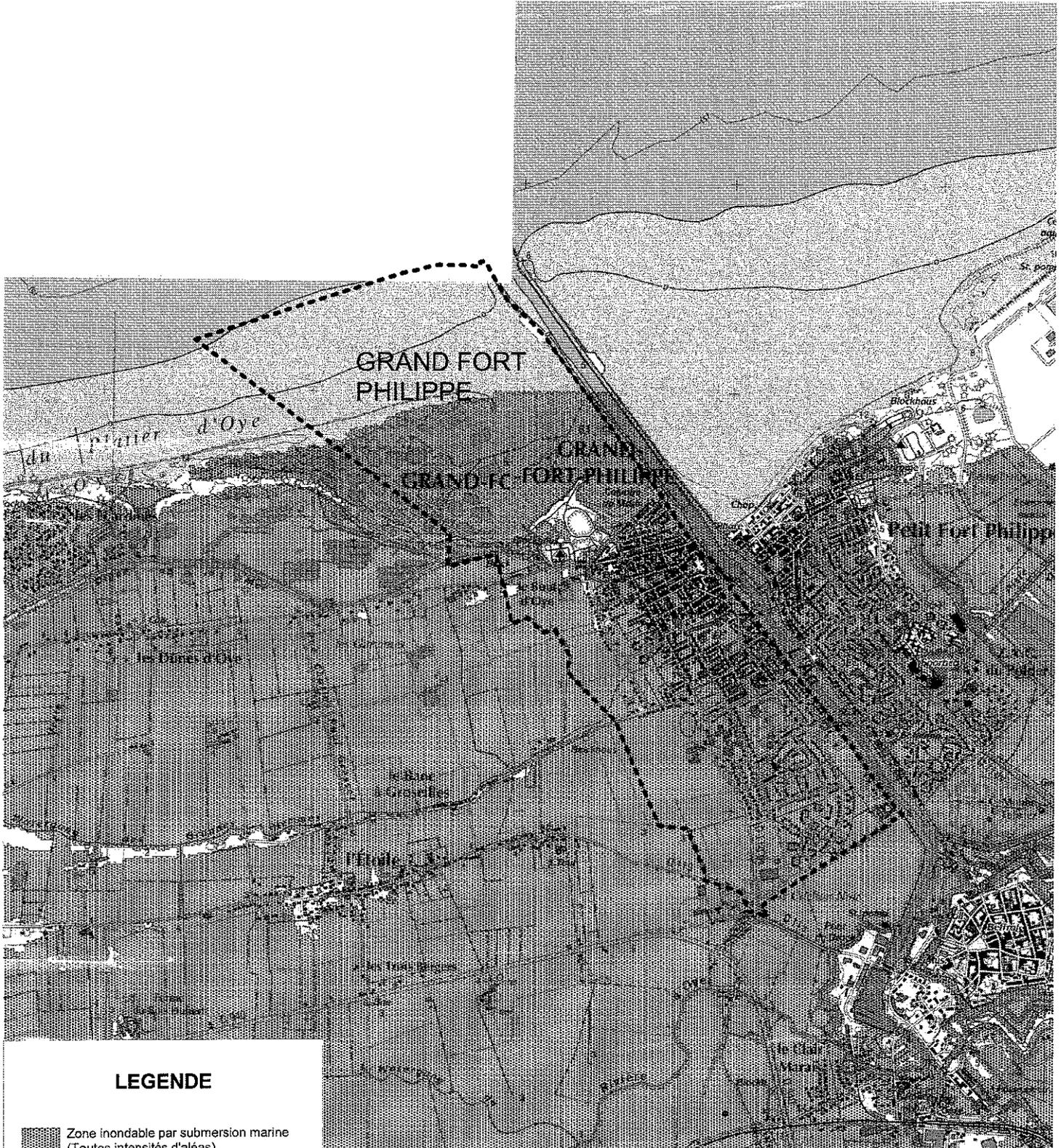
59019 LILLE CEDEX

www.nord.equipement-agriculture.gouv.fr

# Information sur le risque de submersion marine sur le bassin de risque de Gravelines à Oye-Plage Commune de GRAND FORT PHILIPPE



Ech:1/25000



## LEGENDE

Zone inondable par submersion marine  
(Toutes intensités d'aléas)

Limite communale

Source : étude DREAL/DHI Septembre 2011

0 0.5 1  
kilomètres

© SCAN 25 IGN

créé le 12/10/2011

## Commune de Grand Fort Philippe

Informations sur les risques naturels et technologiques  
pour l'application des I, II, III de l'article L 125-5 du code de l'environnement

### 1. Annexe à l'arrêté préfectoral

n° \_\_\_\_\_ du 23/01/12 mis à jour le \_\_\_\_\_

### 2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [ PPRn ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR n° \_\_\_\_\_ oui  non

Prescrit	date	aléa	
	13/09/2011		Risques littoraux

Les documents de référence sont :

_____	Consultable sur Internet <input type="checkbox"/>
_____	Consultable sur Internet <input type="checkbox"/>
_____	Consultable sur Internet <input type="checkbox"/>

### 3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [ PPR t ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR t \_\_\_\_\_ oui  non

	date	effet

Les documents de référence sont :

_____	Consultable sur Internet <input type="checkbox"/>
_____	Consultable sur Internet <input type="checkbox"/>
_____	Consultable sur Internet <input type="checkbox"/>

### 4. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et R 125-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n°2010-1254 et 2010-1255

La commune est située dans une zone de sismicité : Forte zone 5 Moyenne zone 4 Modérée zone 3 Faible zone 2  Très faible Zone 1

### pièces jointes

### 5. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus

Cartographie des zones inondables par submersion marine

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

### 6. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site portail www.prim.net dans la rubrique « Ma commune face aux risques »

Le préfet de département



PREFET DU NORD

## **Arrêté n ° 2012023-0012**

**signé par Dominique BUR - Préfet du Nord  
le 23 Janvier 2012**

**59\_Präfecture du Nord  
Cabinet du Préfet  
SIRACEDPC**

Arrêté relatif à l'élaboration de l'état des  
risques naturels et technologiques majeurs de  
biens immobiliers situés sur la commune de  
SAINT GEORGES SUR L'AA



Liberté - Égalité - Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU NORD

PREFECTURE DU NORD

CABINET DU PREFET

Service Interministériel Régional  
des Affaires Civiles et Economiques  
de Défense et de la Protection Civile  
Bureau de l'Information & de la Sensibilisation

**ARRETE RELATIF A L'ELABORATION DE L'ETAT DES RISQUES NATURELS  
ET TECHNOLOGIQUES MAJEURS DE BIENS IMMOBILIERS  
situés sur la commune de SAINT GEORGES SUR L'AA**

Le Préfet de la région Nord – Pas de Calais,  
Préfet du Nord,  
Officier de la légion d'honneur  
Commandeur dans l'ordre national du mérite,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'environnement notamment les articles L 125-5 et R 125-23 à R 125-27 ;

VU les décrets n° 2010-1254 relatif à la prévention des risques ;

VU le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français ;

VU l'arrêté préfectoral du 19 avril 2011 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs dans le département du Nord ;

Sur proposition du Directeur de cabinet,

**ARRÊTE**

Article 1<sup>er</sup> : Les éléments nécessaires à l'élaboration de l'état des risques pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés sur la commune de SAINT GEORGES SUR L'AA sont consignés dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.

Ce dossier comprend :

- la mention des risques naturels et technologiques pris en compte,
- la cartographie des zones exposées,
- l'intitulé des documents auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer,
- le niveau de sismicité réglementaire attaché à la commune.

Ce dossier et les documents de référence sont librement consultables en mairie de SAINT GEORGES SUR L'AA, en préfecture et en sous-préfecture.

Le dossier d'informations est accessible sur le site internet de la préfecture.

Article 2 : L'arrêté du 21 avril 2010 relatif à l'état des risques naturels et technologiques majeurs de biens immobiliers situés sur la commune de SAINT GEORGES SUR L'AA est abrogé.

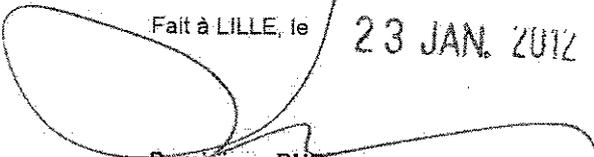
Article 3 : Une copie du présent arrêté et son annexe sont adressés au maire de SAINT GEORGES SUR L'AA et à la chambre départementale des notaires.

Le présent arrêté sera affiché en mairie de SAINT GEORGES SUR L'AA.

Article 4 : Le Secrétaire général de la préfecture du Nord, le Directeur de cabinet, le Sous-Préfet de l'arrondissement de Dunkerque, les chefs de services régionaux et départementaux et le Maire de la commune de SAINT GEORGES SUR L'AA sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord et consultable sur le site internet de la préfecture.

Fait à LILLE, le

23 JAN. 2012

  
Dominique BUR



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES ET DE LA MER DU NORD

Unité Prévention Connaissance  
Information sur les Risques

62 Boulevard de Belfort  
BP 289

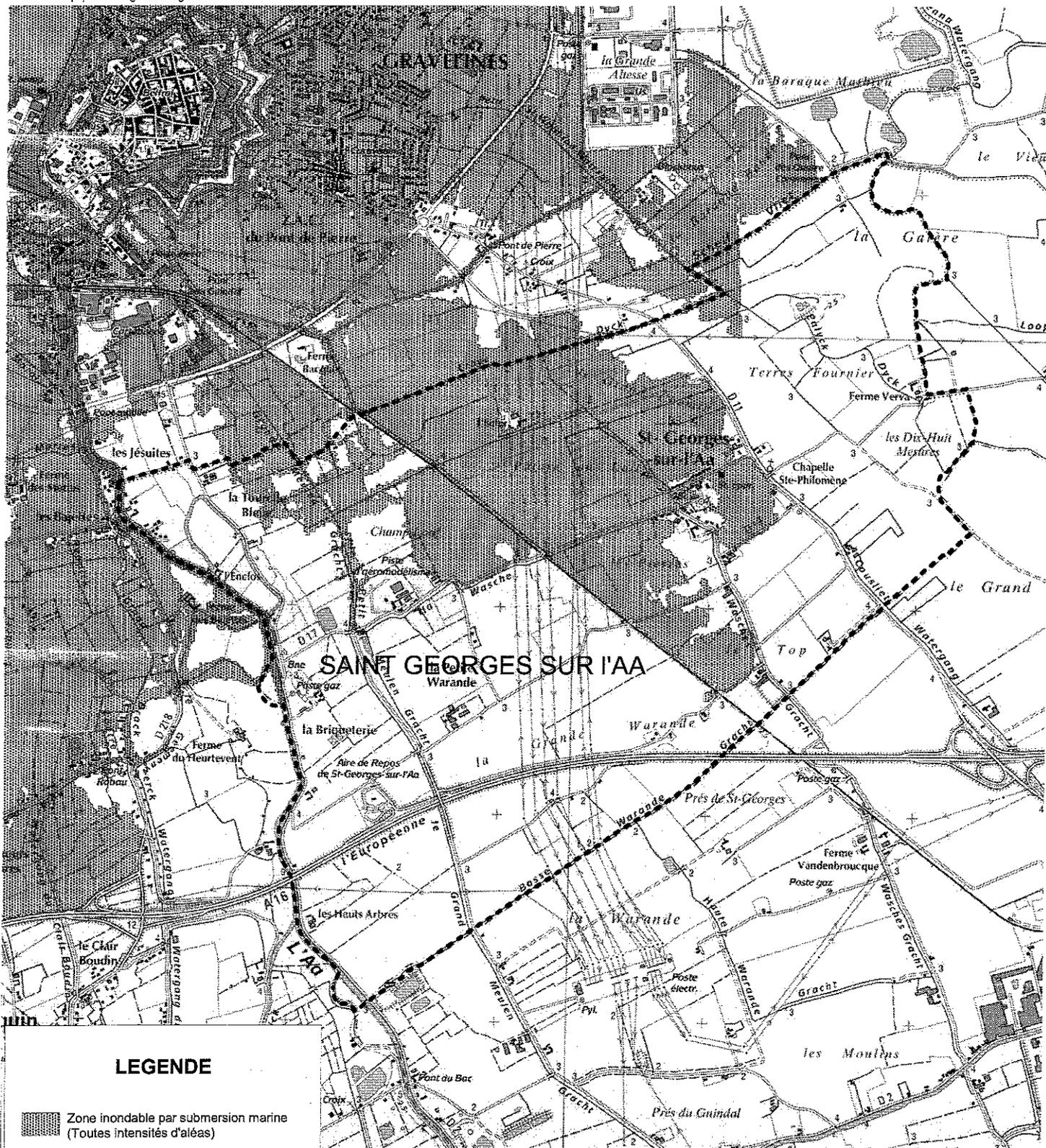
59019 LILLE CEDEX

www.nord.equipement-agriculture.gouv.fr

# Information sur le risque de submersion marine sur le bassin de risque de Gravelines à Oye-Plage Commune de SAINT GOERGES SUR L'AA



Ech:1/25000



## LEGENDE

Zone inondable par submersion marine  
(Toutes intensités d'aléas)

Limite communale

Source : étude DREAL/DHI Septembre 2011



© SCAN 25 IGN

créé le 12/10/2011



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfecture du Nord

## Commune de Saint Georges sur l'Aa

Informations sur les risques naturels et technologiques  
pour l'application des I, II, III de l'article L 125-5 du code de l'environnement

### 1. Annexe à l'arrêté préfectoral

n° \_\_\_\_\_ du 23/01/12 mis à jour le \_\_\_\_\_

### 2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [ PPRn ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR n° \_\_\_\_\_ oui  non

Prescrit	date	aléa	Risques littoraux
	13/09/2011		

Les documents de référence sont :

Consultable sur Internet \_\_\_\_\_

Consultable sur Internet \_\_\_\_\_

Consultable sur Internet \_\_\_\_\_

### 3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [ PPR t ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR t \_\_\_\_\_ oui \_\_\_\_\_ non

	date	effet

Les documents de référence sont :

Consultable sur Internet \_\_\_\_\_

Consultable sur Internet \_\_\_\_\_

Consultable sur Internet \_\_\_\_\_

### 4. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et R 125-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n°2010-1254 et 2010-1255

La commune est située dans une zone de sismicité : Forte zone 5 Moyenne zone 4 Modérée zone 3 Faible zone 2  Très faible Zone 1

pièces jointes

### 5. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus

Cartographie des zones inondables par submersion marine

### 6. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site portail www.prim.net dans la rubrique « Ma commune face aux risques »

Le préfet de département



PREFET DU NORD

## **Arrêté n ° 2012023-0013**

**signé par Dominique BUR - Préfet du Nord  
le 23 Janvier 2012**

**59\_Präfecture du Nord  
Cabinet du Préfet  
SIRACEDPC**

Arrêté relatif à l'élaboration de l'état des  
risques naturels et technologiques majeurs de  
biens immobiliers situés sur la commune de  
TETEGHEM



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU NORD

PREFECTURE DU NORD

CABINET DU PREFET

Service Interministériel Régional  
des Affaires Civiles et Economiques  
de Défense et de la Protection Civile  
Bureau de l'Information & de la Sensibilisation

**ARRETE RELATIF A L'ELABORATION DE L'ETAT DES RISQUES NATURELS  
ET TECHNOLOGIQUES MAJEURS DE BIENS IMMOBILIERS  
situés sur la commune de TETEGHEM**

Le Préfet de la région Nord – Pas de Calais,  
Préfet du Nord,  
Officier de la légion d'honneur  
Commandeur dans l'ordre national du mérite,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'environnement notamment les articles L 125-5 et R 125-23 à R 125-27 ;

VU les décrets n° 2010-1254 relatif à la prévention des risques ;

VU le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français ;

VU l'arrêté préfectoral du 19 avril 2011 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs dans le département du Nord ;

Sur proposition du Directeur de cabinet,

**ARRÊTE**

Article 1<sup>er</sup> : Les éléments nécessaires à l'élaboration de l'état des risques pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés sur la commune de TETEGHEM sont consignés dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.

Ce dossier comprend :

- la mention des risques naturels et technologiques pris en compte,
- la cartographie des zones exposées,
- l'intitulé des documents auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer,
- le niveau de sismicité réglementaire attaché à la commune.

Ce dossier et les documents de référence sont librement consultables en mairie de TETEGHEM, en préfecture et en sous-préfecture.

Le dossier d'informations est accessible sur le site internet de la préfecture.

Article 2 : L'arrêté du 21 avril 2010 relatif à l'état des risques naturels et technologiques majeurs de biens immobiliers situés sur la commune de TETEGHEM est abrogé.

Article 3 : Une copie du présent arrêté et son annexe sont adressés au maire de TETEGHEM et à la chambre départementale des notaires.

Le présent arrêté sera affiché en mairie de TETEGHEM.

Article 4 : Le Secrétaire général de la préfecture du Nord, le Directeur de cabinet, le Sous-Préfet de l'arrondissement de Dunkerque, les chefs de services régionaux et départementaux et le Maire de la commune de TETEGHEM sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord et consultable sur le site internet de la préfecture.

Fait à LILLE, le 23 JAN. 2012

  
Dominique BUR



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES ET DE LA MER DU NORD

Unité Prévention Connaissance  
Information sur les Risques

62 Boulevard de Belfort  
BP 289

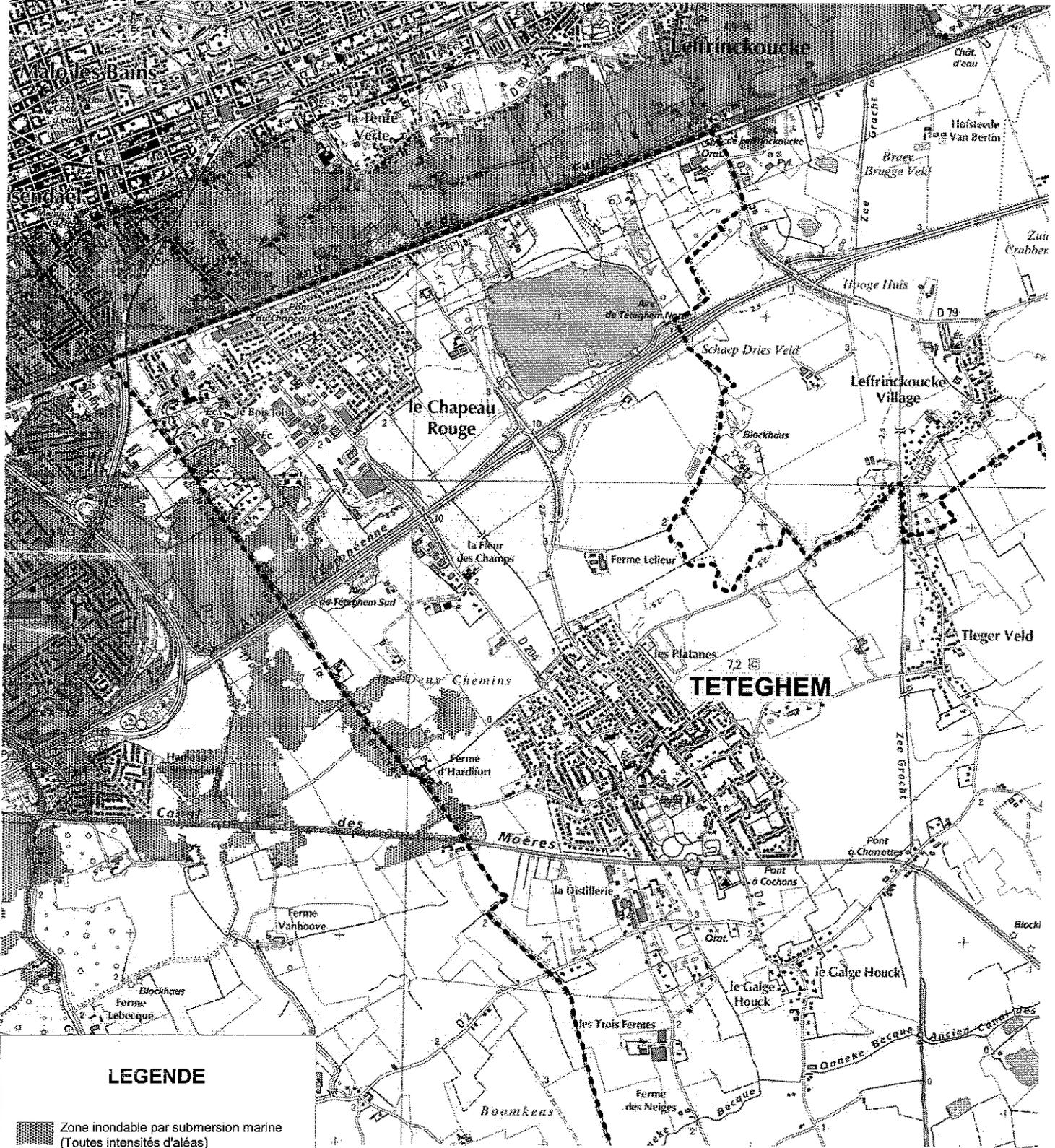
59019 LILLE CEDEX

www.nord.equipement-agriculture.gouv.fr

# Information sur le risque de submersion marine sur le bassin de risque de Dunkerque à Bray-Dunes Commune de TETEGHEM



Ech:1/25000

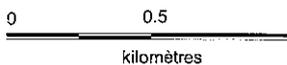


## LEGENDE

Zone inondable par submersion marine  
(Toutes intensités d'aléas)

Limite communale

Source : étude DREAL/DHI Septembre 2011



© SCAN 25 IGN

créé le 05/10/2011

## Commune de Teteghem

Informations sur les risques naturels et technologiques  
pour l'application des I, II, III de l'article L 125-5 du code de l'environnement

### 1. Annexe à l'arrêté préfectoral

n° \_\_\_\_\_ du 23/01/12 mis à jour le \_\_\_\_\_

### 2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [ PPRn ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR n° \_\_\_\_\_ oui  non

Prescrit (PPRMT)	date	aléa
Prescrit	13/02/2001	Mouvement de terrain
Prescrit	13/02/2001	Retrait-gonflement des sols argileux
Prescrit	14/09/2011	Risques littoraux

Les documents de référence sont :

Consultable sur Internet \_\_\_\_\_

Consultable sur Internet \_\_\_\_\_

Consultable sur Internet \_\_\_\_\_

### 3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [ PPR t ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR t \_\_\_\_\_ oui \_\_\_\_\_ non

	date	effet

Les documents de référence sont :

Consultable sur Internet \_\_\_\_\_

Consultable sur Internet \_\_\_\_\_

Consultable sur Internet \_\_\_\_\_

### 4. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et R 125-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n°2010-1254 et 2010-1255

La commune est située dans une zone de sismicité : Forte zone 5 Moyenne zone 4 Modérée zone 3 Faible zone 2  Très faible Zone 1

### pièces jointes

#### 5. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus

Cartographie des zones inondables par submersion marine

#### 6. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site portail www.prim.net dans la rubrique « Ma commune face aux risques »

Le préfet de département



PREFET DU NORD

## **Arrêté n ° 2012023-0014**

**signé par Dominique BUR - Préfet du Nord  
le 23 Janvier 2012**

**59\_Präfecture du Nord  
Cabinet du Préfet  
SIRACEDPC**

Arrêté relatif à l'élaboration de l'état des  
risques naturels et technologiques majeurs de  
biens immobiliers situés sur la commune de  
UXEM



PREFET DU NORD

PREFECTURE DU NORD

CABINET DU PREFET

Service Interministériel Régional  
des Affaires Civiles et Economiques  
de Défense et de la Protection Civile  
Bureau de l'Information & de la Sensibilisation

**ARRETE RELATIF A L'ELABORATION DE L'ETAT DES RISQUES NATURELS  
ET TECHNOLOGIQUES MAJEURS DE BIENS IMMOBILIERS  
situés sur la commune de UXEM**

Le Préfet de la région Nord – Pas de Calais,  
Préfet du Nord,  
Officier de la légion d'honneur  
Commandeur dans l'ordre national du mérite,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'environnement notamment les articles L-125-5 et R 125-23 à R 125-27 ;

VU les décrets n° 2010-1254 relatif à la prévention des risques ;

VU le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français ;

VU l'arrêté préfectoral du 19 avril 2011 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs dans le département du Nord ;

Sur proposition du Directeur de cabinet,

**A R R Ê T E**

Article 1<sup>er</sup> : Les éléments nécessaires à l'élaboration de l'état des risques pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés sur la commune de UXEM sont consignés dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.

Ce dossier comprend :

- la mention des risques naturels et technologiques pris en compte,
- la cartographie des zones exposées,
- l'intitulé des documents auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer,
- le niveau de sismicité réglementaire attaché à la commune.

Ce dossier et les documents de référence sont librement consultables en mairie de UXEM, en préfecture et en sous-préfecture.

Le dossier d'informations est accessible sur le site internet de la préfecture.

Article 2 : L'arrêté du 21 avril 2010 relatif à l'état des risques naturels et technologiques majeurs de biens immobiliers situés sur la commune de UXEM est abrogé.

Article 3 : Une copie du présent arrêté et son annexe sont adressés au maire de UXEM et à la chambre départementale des notaires.

Le présent arrêté sera affiché en mairie de UXEM.

Article 4 : Le Secrétaire général de la préfecture du Nord, le Directeur de cabinet, le Sous-Préfet de l'arrondissement de Dunkerque, les chefs de services régionaux et départementaux et le Maire de la commune de UXEM sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord et consultable sur le site internet de la préfecture.

Fait à LILLE, le

23 JAN. 2012

  
Dominique BUR



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES ET DE LA MER DU NORD

Unité Prévention Connaissance  
Information sur les Risques

62 Boulevard de Belfort  
5F 233

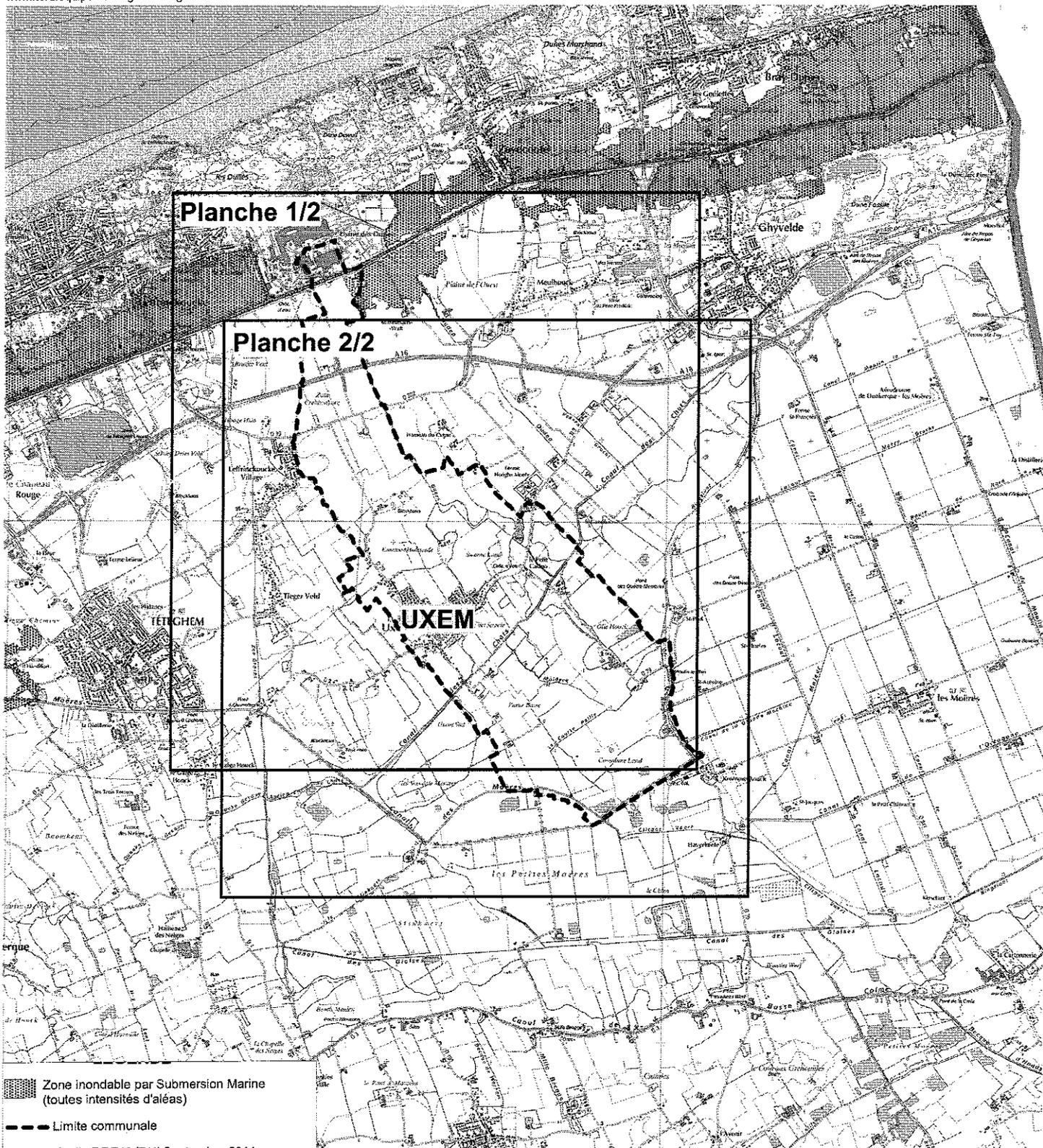
59019 LILLE CEDEX

www.nord.equipement-agriculture.gouv.fr

# Information du risque de Submersion Marine sur le bassin de risque de Dunkerque à Bray-Dunes Commune de UXEM



Ech:1/50000



Zone inondable par Submersion Marine (toutes intensités d'aïéas)

Limite communale

Source: étude DREAL/DHI Septembre 2011



© SCAN 25 IGN créé le 04/10/2011



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES ET DE LA MER DU NORD

Unité Prévention Connaissance  
Information sur les Risques

62 Boulevard de Belfort  
BP 289

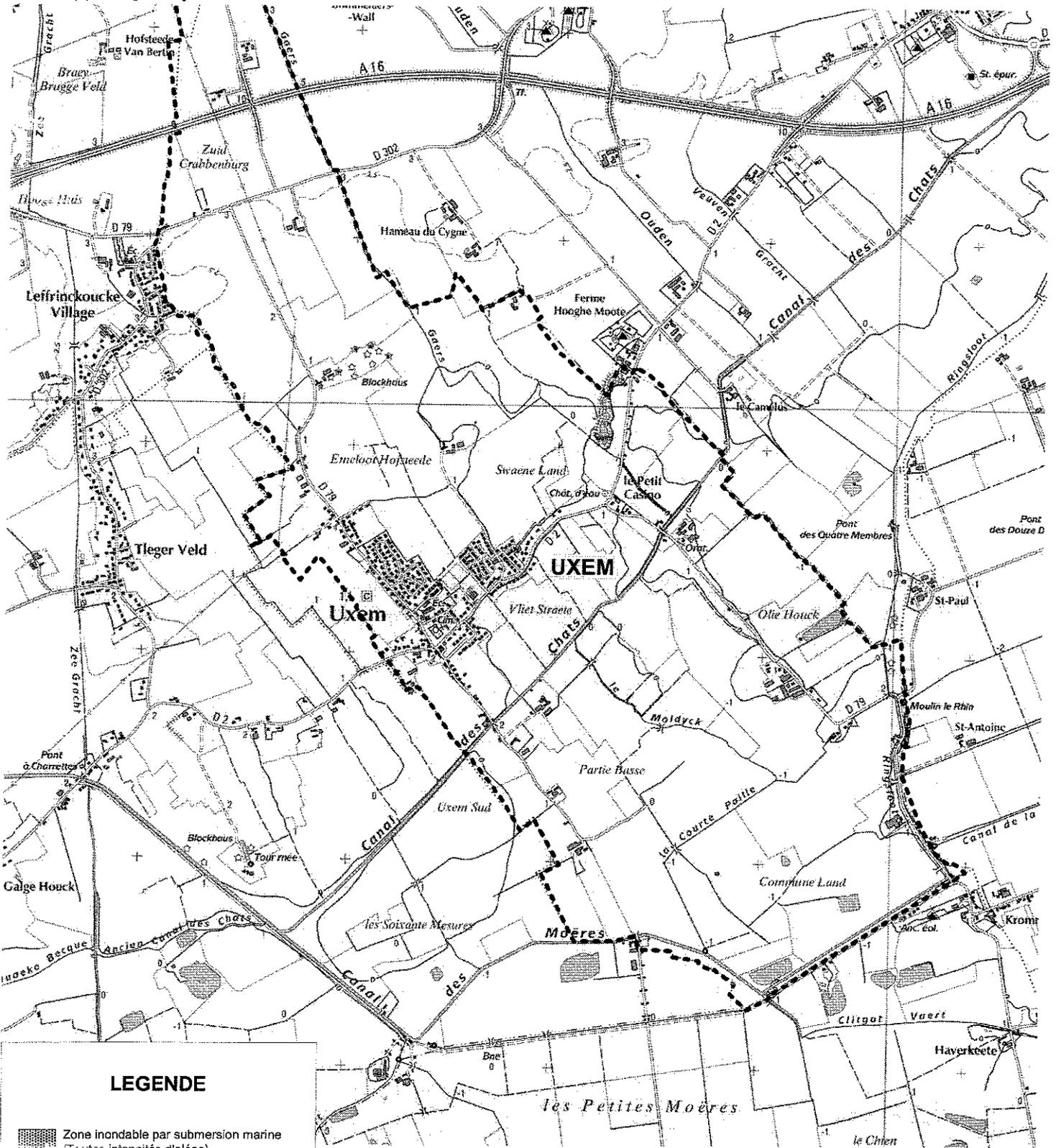
59019 LILLE CEDEX

www.nord.equipement-agriculture.gouv.fr

# Information sur le risque de submersion marine sur le bassin de risque de Dunkerque à Bray-Dunes Commune de UXEM



Ech:1/25000



**LEGENDE**

Zone inondable par submersion marine (Toutes intensités d'aléas)

Limite communale

Source : Étude DREAL/DHI Septembre 2011  
Page 54



© SCAN 25 IGN

créé le 04/10/2011



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES ET DE LA MER DU NORD

Unité Prévention Connaissance  
Information sur les Risques

62 Boulevard de Belfort  
BP 289

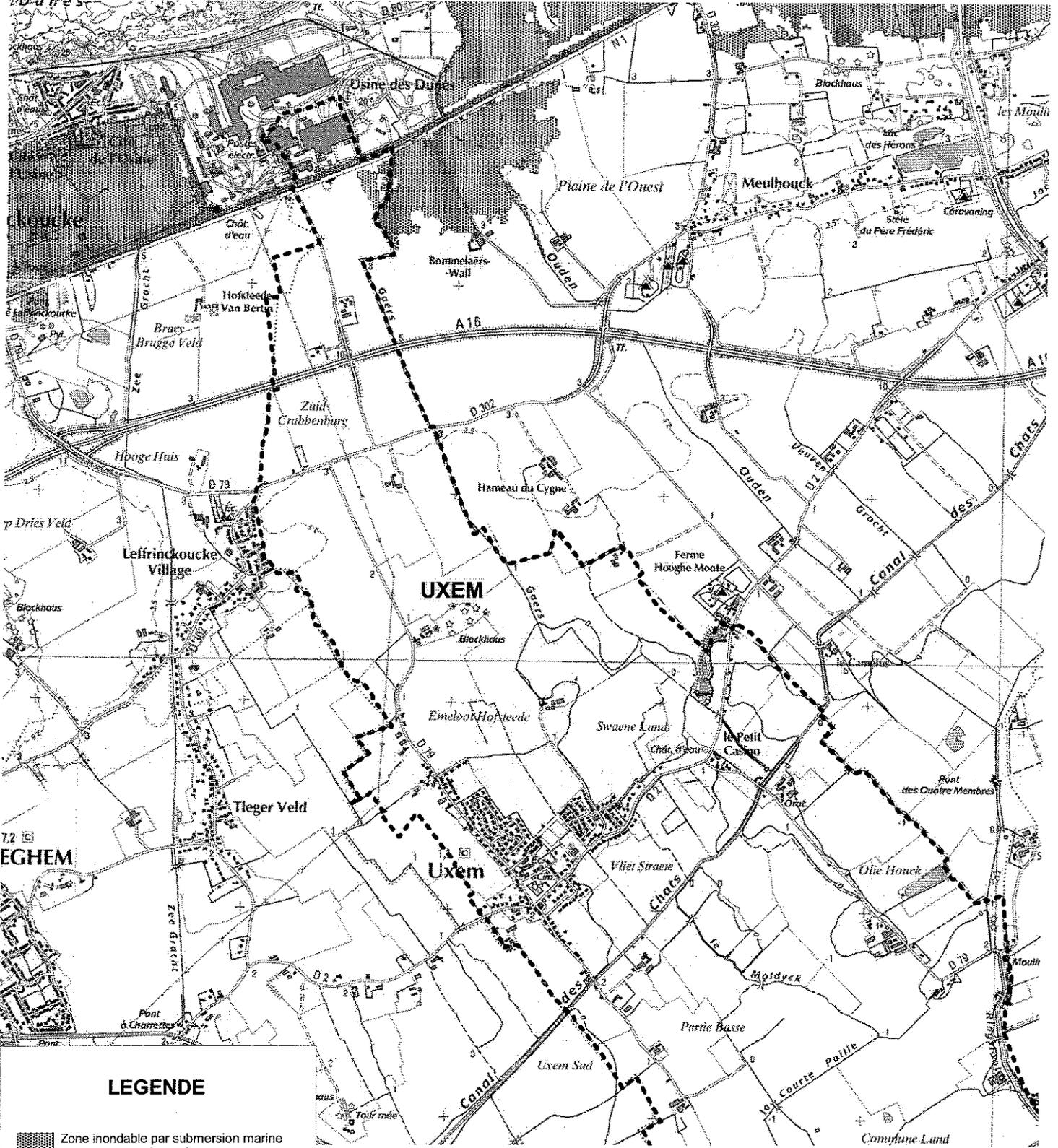
59019 LILLE CEDEX

www.nord.equipement-agriculture.gouv.fr

# Information sur le risque de submersion marine sur le bassin de risque de Dunkerque à Bray-Dunes Commune de UXEM



Ech:1/25000

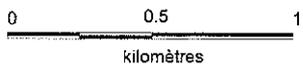


**LEGENDE**

Zone inondable par submersion marine (Toutes intensités d'aléas)

Limite communale

Source : étude DREAL/DHI Septembre 2011



© SCAN 25 IGN

créé le 04/10/2011

## Commune de Uxem

Informations sur les risques naturels et technologiques  
pour l'application des I, II, III de l'article L 125-5 du code de l'environnement

### 1. Annexe à l'arrêté préfectoral

n° \_\_\_\_\_ du 23/01/12 mis à jour le \_\_\_\_\_

### 2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [ PPRn ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR n° \_\_\_\_\_ oui  non

Prescrit	date	aléa	
	14/09/2011		Risques littoraux

Les documents de référence sont :

Consultable sur Internet   
Consultable sur Internet   
Consultable sur Internet

### 3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [ PPR T ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR T \_\_\_\_\_ oui  non

	date	effet

Les documents de référence sont :

Consultable sur Internet   
Consultable sur Internet   
Consultable sur Internet

### 4. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et R 125-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n°2010-1254 et 2010-1255

La commune est située dans une zone de sismicité : Forte zone 5 Moyenne zone 4 Modérée zone 3 Faible zone 2  Très faible Zone 1

### pièces jointes

#### 5. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus

Cartographie des zones inondables par submersion marine

#### 6. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site portail www.prim.net dans la rubrique « Ma commune face aux risques »

Le préfet de département



PREFET DU NORD

## **Arrêté n ° 2012023-0015**

**signé par Dominique BUR - Préfet du Nord  
le 23 Janvier 2012**

**59\_Präfecture du Nord  
Cabinet du Préfet  
SIRACEDPC**

Arrêté relatif à l'élaboration de l'état des  
risques naturels et technologiques majeurs de  
biens immobiliers situés sur la commune de  
ZUYDCOOTE



Liberté - Égalité - Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU NORD

PREFECTURE DU NORD

CABINET DU PREFET

Service Interministériel Régional  
des Affaires Civiles et Economiques  
de Défense et de la Protection Civile  
Bureau de l'Information & de la Sensibilisation

**ARRETE RELATIF A L'ELABORATION DE L'ETAT DES RISQUES NATURELS  
ET TECHNOLOGIQUES MAJEURS DE BIENS IMMOBILIERS  
situés sur la commune de ZUYDCOOTE**

Le Préfet de la région Nord - Pas de Calais,  
Préfet du Nord,  
Officier de la légion d'honneur  
Commandeur dans l'ordre national du mérite,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'environnement notamment les articles L 125-5 et R 125-23 à R 125-27 ;

VU les décrets n° 2010-1254 relatif à la prévention des risques ;

VU le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français ;

VU l'arrêté préfectoral du 19 avril 2011 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs dans le département du Nord ;

Sur proposition du Directeur de cabinet,

**ARRÊTE**

Article 1<sup>er</sup> : Les éléments nécessaires à l'élaboration de l'état des risques pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés sur la commune de ZUYDCOOTE sont consignés dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.

Ce dossier comprend :

- la mention des risques naturels et technologiques pris en compte,
- la cartographie des zones exposées,
- l'intitulé des documents auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer,
- le niveau de sismicité réglementaire attaché à la commune.

Ce dossier et les documents de référence sont librement consultables en mairie de ZUYDCOOTE, en préfecture et en sous-préfecture.

Le dossier d'informations est accessible sur le site internet de la préfecture.

Article 2 : L'arrêté du 21 avril 2010 relatif à l'état des risques naturels et technologiques majeurs de biens immobiliers situés sur la commune de ZUYDCOOTE est abrogé.

Article 3 : Une copie du présent arrêté et son annexe sont adressés au maire de ZUYDCOOTE et à la chambre départementale des notaires .

Le présent arrêté sera affiché en mairie de ZUYDCOOTE.

Article 4 : Le Secrétaire général de la préfecture du Nord, le Directeur de cabinet, le Sous-Préfet de l'arrondissement de Dunkerque, les chefs de services régionaux et départementaux et le Maire de la commune de ZUYDCOOTE sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord et consultable sur le site internet de la préfecture.

Fait à LILLE, le

23 JAN. 2012

Dominique BUR



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES ET DE LA MER DU NORD

Unité Prévention Connaissance  
Information sur les Risques

62 Boulevard de Belfort  
BP 289

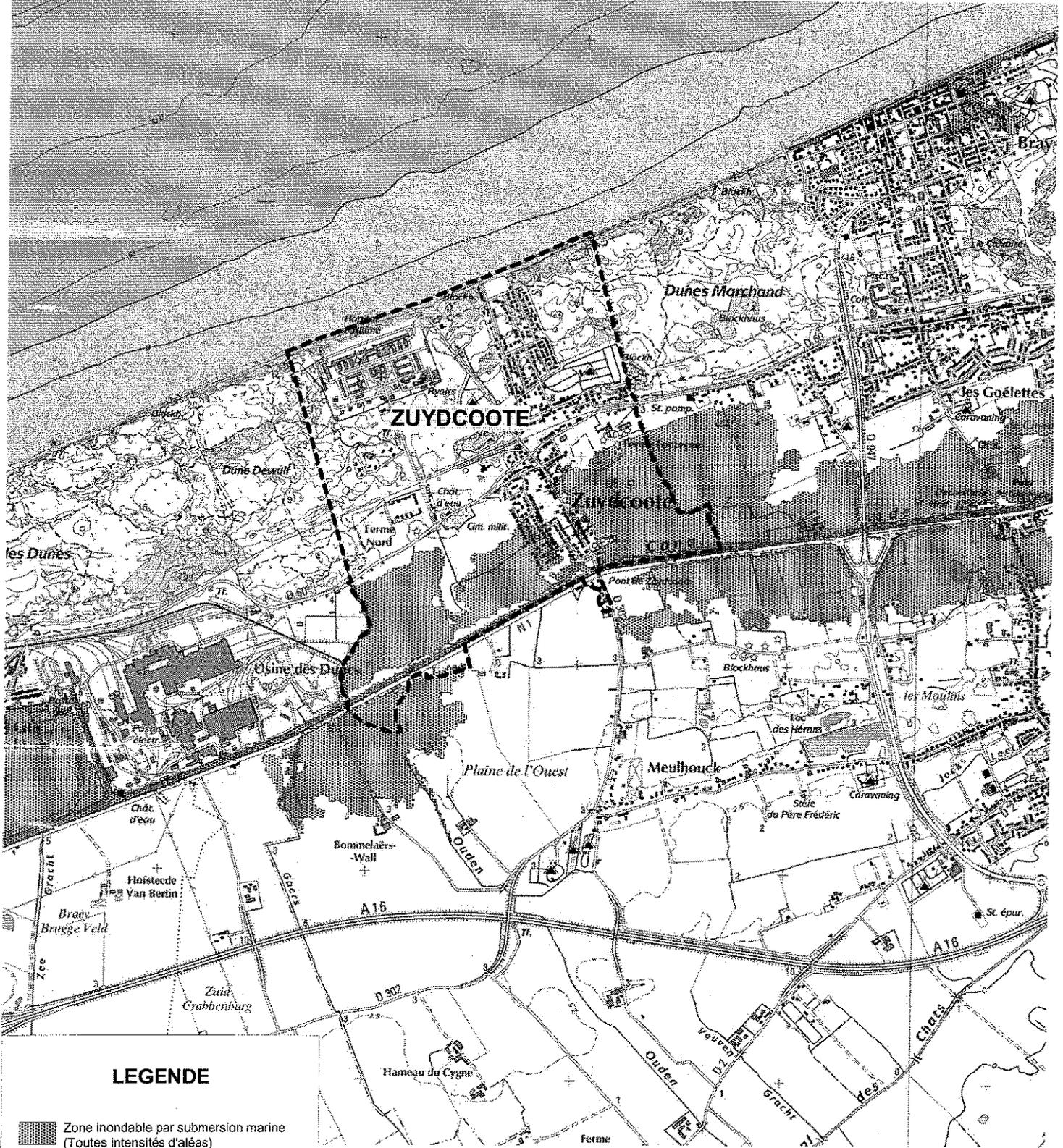
59019 LILLE CEDEX

www.nord.equipement-agriculture.gouv.fr

# Information sur le risque de submersion marine sur le bassin de risque de Dunkerque à Bray-Dunes Commune de ZUYDCOOTE



Ech: 1/25000



## LEGENDE

Zone inondable par submersion marine  
(Toutes intensités d'aléas)

Limite communale

Source : étude DREAL/DHI Septembre 2011

0 0.5 1  
kilomètres

© SCAN 25 IGN

créé le 04/10/2011

## Commune de Zuydcoote

Informations sur les risques naturels et technologiques  
pour l'application des I, II, III de l'article L 125-5 du code de l'environnement

### 1. Annexe à l'arrêté préfectoral

n° \_\_\_\_\_ du 23/01/12 mis à jour le \_\_\_\_\_

### 2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [ PPRn ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR n° \_\_\_\_\_ oui  non

Prescrit	date	aléa	
	03/01/2002		Inondation
Prescrit	14/09/2011	aléa	Risques littoraux
		aléa	

Les documents de référence sont :

Consultable sur Internet \_\_\_\_\_  
Consultable sur Internet \_\_\_\_\_  
Consultable sur Internet \_\_\_\_\_

### 3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [ PPR t ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR t \_\_\_\_\_ oui \_\_\_\_\_ non

	date	effet	

Les documents de référence sont :

Consultable sur Internet \_\_\_\_\_  
Consultable sur Internet \_\_\_\_\_  
Consultable sur Internet \_\_\_\_\_

### 4. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et R 125-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n°2010-1254 et 2010-1255

La commune est située dans une zone de sismicité Forte zone 5 Moyenne zone 4 Modérée zone 3 Faible zone 2  Très faible Zone 1

### pièces jointes

### 5. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus

Cartographie des zones inondables par submersion marine

### 6. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site portail www.prim.net dans la rubrique « Ma commune face aux risques »

Le préfet de département



PREFET DU NORD

## **Arrêté n ° 2012023-0016**

**signé par Dominique BUR - Préfet du Nord  
le 23 Janvier 2012**

**59\_Präfecture du Nord  
Cabinet du Préfet  
SIRACEDPC**

Arrêté relatif à l'élaboration de l'état des  
risques naturels et technologiques majeurs de  
biens immobiliers situés sur la commune de  
GRAVELINES



Liberté - Égalité - Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU NORD

PREFECTURE DU NORD

CABINET DU PREFET

Service Interministériel Régional  
des Affaires Civiles et Economiques  
de Défense et de la Protection Civile  
Bureau de l'Information & de la Sensibilisation

**ARRETE RELATIF A L'ELABORATION DE L'ETAT DES RISQUES NATURELS  
ET TECHNOLOGIQUES MAJEURS DE BIENS IMMOBILIERS  
situés sur la commune de GRAVELINES**

Le Préfet de la région Nord – Pas de Calais,  
Préfet du Nord,  
Officier de la légion d'honneur  
Commandeur dans l'ordre national du mérite,

- VU le code général des collectivités territoriales ;  
VU le code de l'environnement notamment les articles L 125-5 et R 125-23 à R 125-27 ;  
VU les décrets n° 2010-1254 relatif à la prévention des risques ;  
VU le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français ;  
VU l'arrêté préfectoral du 19 avril 2011 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs dans le département du Nord ;  
Sur proposition du Directeur de cabinet,

**ARRÊTE**

Article 1<sup>er</sup> : Les éléments nécessaires à l'élaboration de l'état des risques pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés sur la commune de GRAVELINES sont consignés dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.

Ce dossier comprend :

- la mention des risques naturels et technologiques pris en compte,
- la cartographie des zones exposées,
- l'intitulé des documents auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer,
- le niveau de sismicité réglementaire attaché à la commune.

Ce dossier et les documents de référence sont librement consultables en mairie de GRAVELINES, en préfecture et en sous-préfecture.

Le dossier d'informations est accessible sur le site internet de la préfecture.

Article 2 : L'arrêté du 21 avril 2010 relatif à l'état des risques naturels et technologiques majeurs de biens immobiliers situés sur la commune de GRAVELINES est abrogé.

Article 3 : Une copie du présent arrêté et son annexe sont adressés au maire de GRAVELINES et à la chambre départementale des notaires .

Le présent arrêté sera affiché en mairie de GRAVELINES.

Article 4 : Le Secrétaire général de la préfecture du Nord, le Directeur de cabinet, le Sous-Préfet de l'arrondissement de Dunkerque, les chefs de services régionaux et départementaux et le Maire de la commune de GRAVELINES sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord et consultable sur le site internet de la préfecture.

Fait à LILLE, le

23 JAN. 2012

Dominique BUR



Liberté • Egalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES ET DE LA MER DU NORD

Unité Prévention Connaissance  
Information sur les Risques

62 Boulevard de Belfort  
BP 289  
59019 LILLE CEDEX

www.nord.equipement-agriculture.gouv.fr

**Plan de Prévention des Risques Technologiques**  
**Site BASF Agri-Production approuvé le 17/12/2010**  
**Sites APF, ALCAN , en cours**

**Information du risque de Submersion Marine**  
**sur le bassin de risque de Gravelines à Oye-Plage**  
**Commune de GRAVELINES**

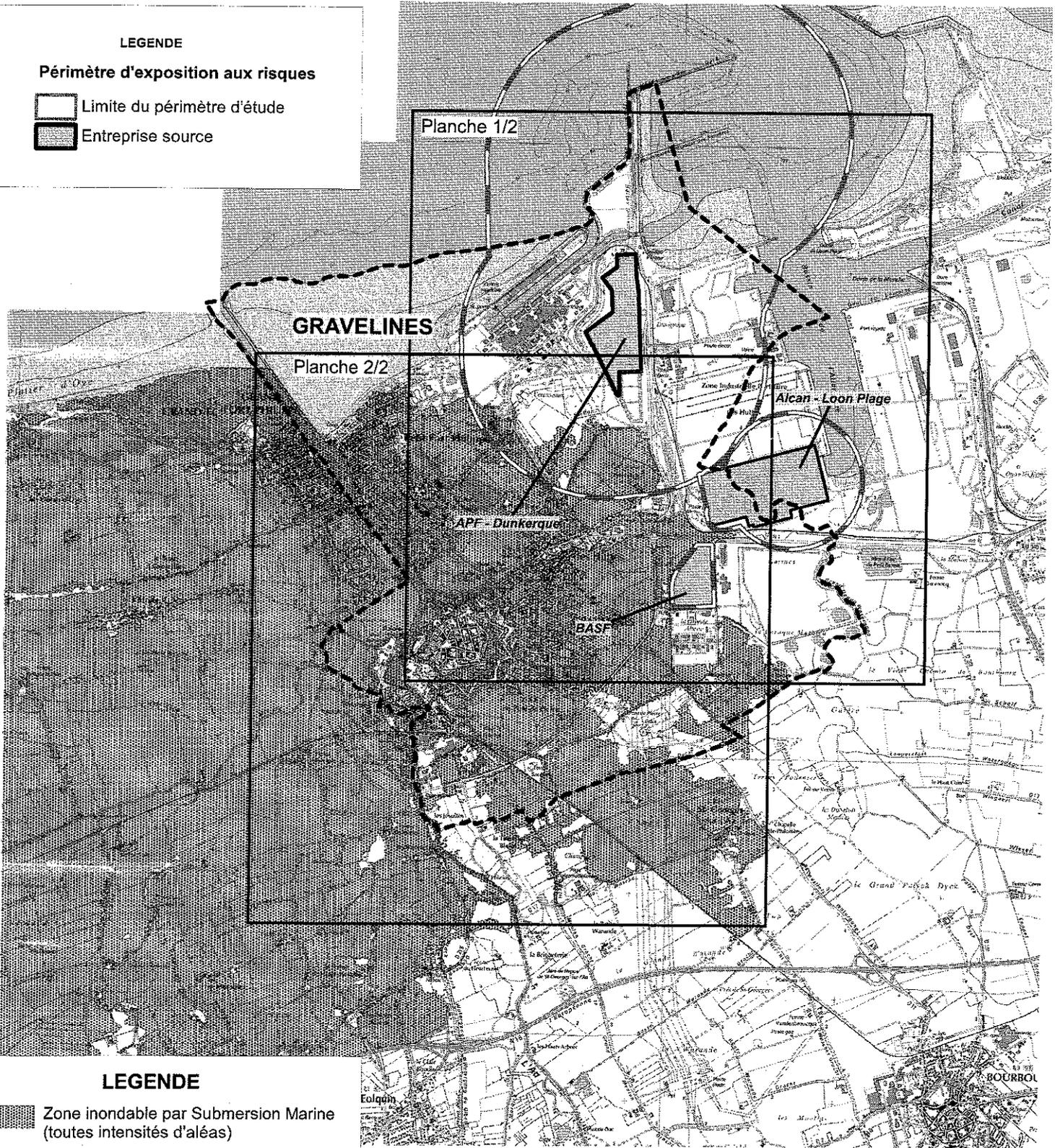


Ech:1/50000

**LEGENDE**

**Périmètre d'exposition aux risques**

-  Limite du périmètre d'étude
-  Entreprise source



**LEGENDE**

 Zone inondable par Submersion Marine  
(toutes intensités d'aléas)

 Limite communale

Source: étude DREAL/DHI Septembre 2011

© SCAN 25 IGN

créé le 18/10/2011



Liberté • Egalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DEPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES ET DE LA MER DU NORD

Unité Prévention Connaissance  
Information sur les Risques

44, rue de Tournai  
BP 289

59019 LILLE CEDEX

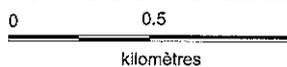
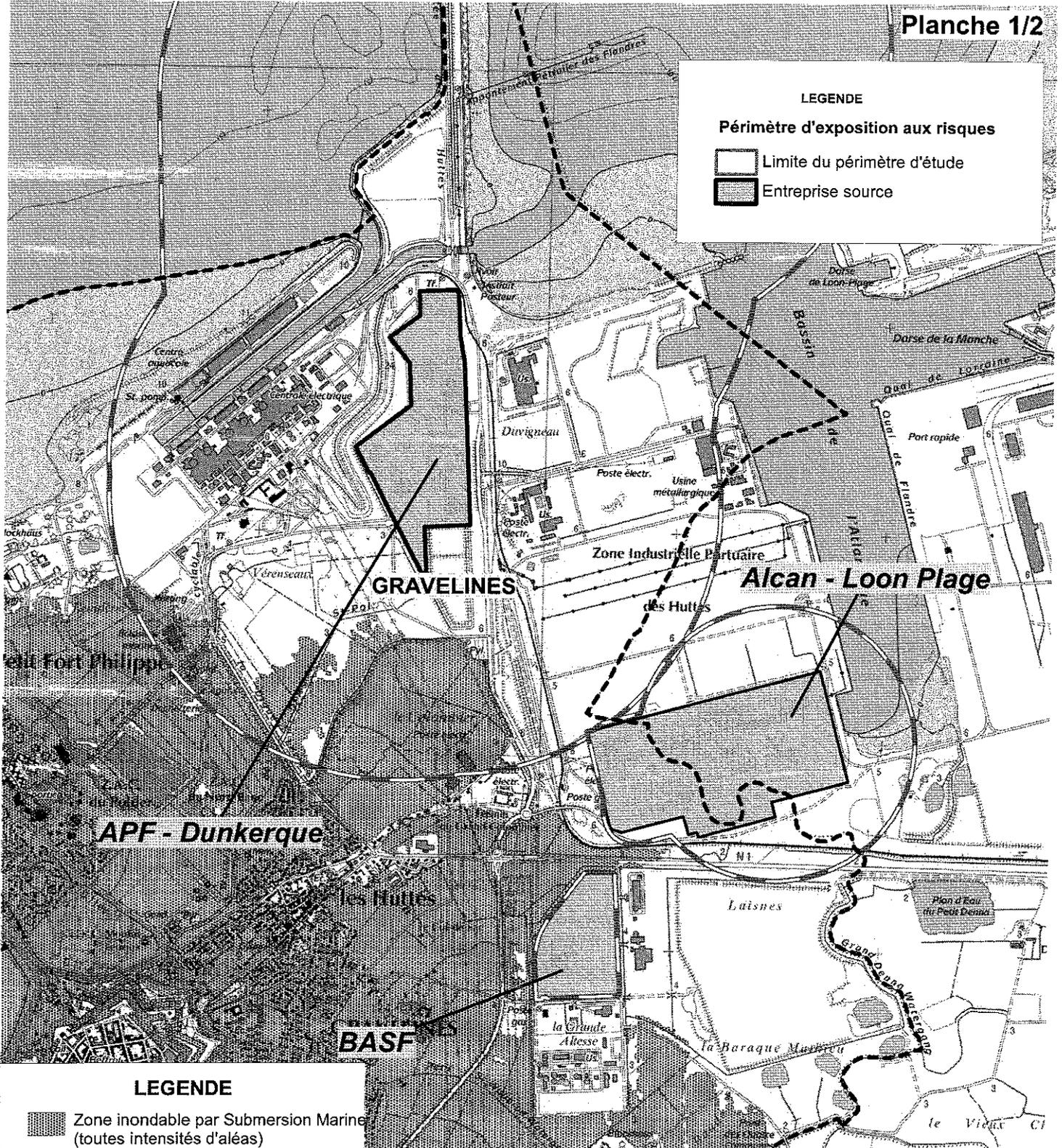
www.nord.equipement-agriculture.gouv.fr

**Plan de Prévention des Risques Technologiques**  
**Site BASF Agri-Production approuvé le 17/12/2010**  
**Sites APF, ALCAN , en cours**

**Information du risque de Submersion Marine**  
**sur le bassin de risque de Gravelines à Oye-Plage**  
**Commune de GRAVELINES**

Ech:1/25000

Planche 1/2



© SCAN 25 IGN créé le 18/10/2011

Source: étude DREAL/DHI Septembre 2011



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES ET DE LA MER DU NORD

Unité Prévention Connaissance  
Information sur les Risques

44, rue de Tournai  
BP 289

59019 LILLE CEDEX

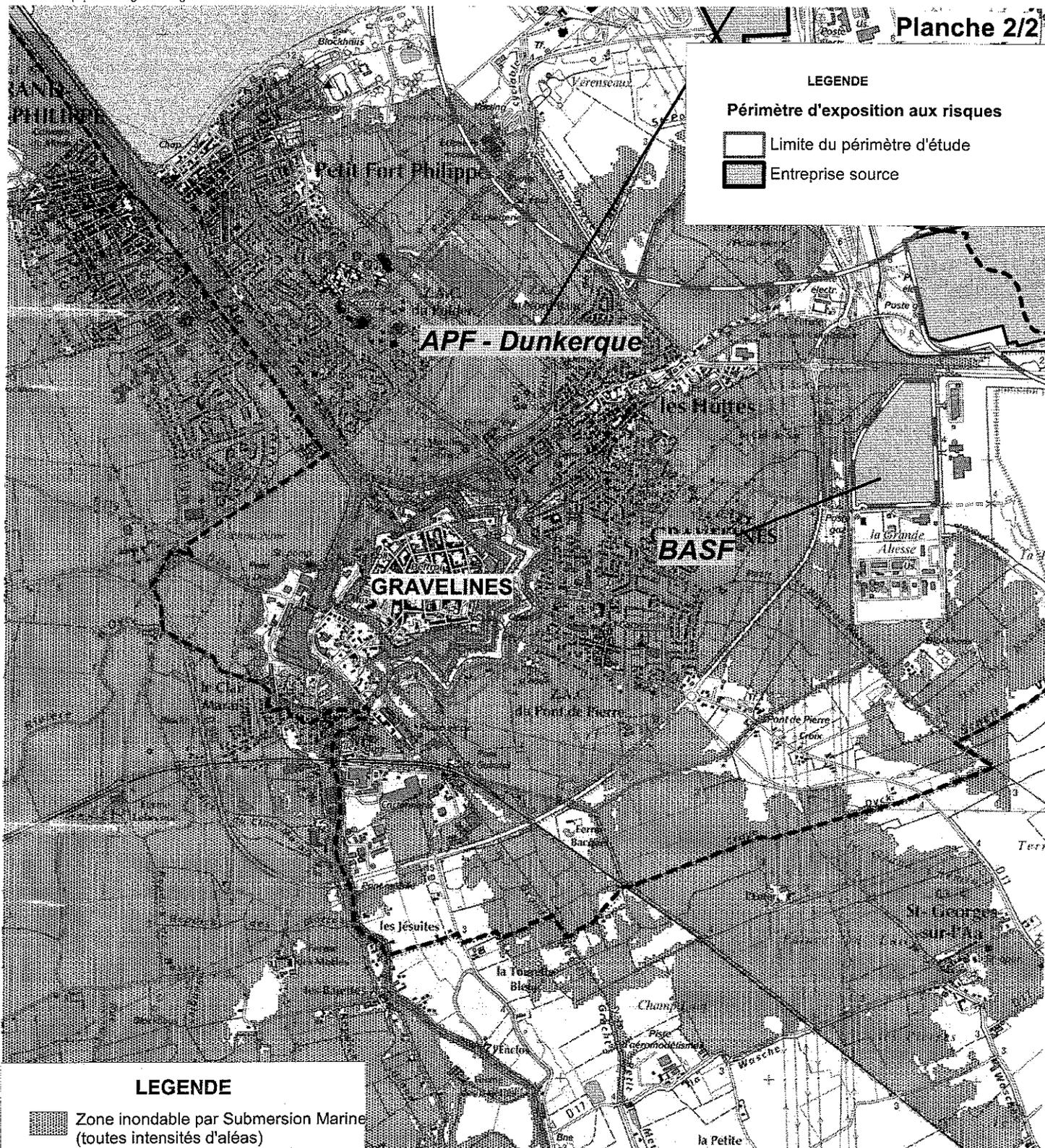
www.nord.equipement-agriculture.gouv.fr

**Plan de Prévention des Risques Technologiques**  
**Site BASF Agri-Production approuvé le 17/12/2010**  
**Sites APF, ALCAN, en cours**

**Information du risque de Submersion Marine**  
**sur le bassin de risque de Gravelines à Oye-Plage**  
**Commune de GRAVELINES**

Ech:1/25000

Planche 2/2



**LEGENDE**

**Périmètre d'exposition aux risques**

- Limite du périmètre d'étude
- Entreprise source

**LEGENDE**

- Zone inondable par Submersion Marine (toutes intensités d'aléas)
- Limite communale

Source: étude DREAL/DHI Septembre 2011

0 0.5 1  
kilomètres © SCAN 25 IGN créé le 18/10/2011

## Commune de Gravelines

Informations sur les risques naturels et technologiques  
pour l'application des I, II, III de l'article L 125-5 du code de l'environnement

### 1 Annexe à l'arrêté préfectoral

n° \_\_\_\_\_ du 23/01/12 mis à jour le \_\_\_\_\_

### 2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [ PPRn ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR n° \_\_\_\_\_ oui  non

Prescrit	date	13/02/2001	aléa	Inondation
Prescrit	date	13/09/2011	aléa	Risques littoraux
	date		aléa	

Les documents de référence sont :

### 3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [ PPR t ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR t \_\_\_\_\_ oui  non

Approuvé (PPRT BASF)	date	17/12/2010	effet	Thermique Toxique Surpression
Prescrit (PPRT Total APF)	date	10/06/2009	effet	Thermique Surpression
Prescrit (PPRT Alcan Aluminium)	date	05/03/2010	effet	Thermique Toxique Surpression

Les documents de référence sont :

PPRT BAF approuvé	Consultable sur Internet	<input checked="" type="checkbox"/>
PPRT Total APF prescrit	Consultable sur Internet	<input checked="" type="checkbox"/>
PPRT Alcan Aluminium prescrit	Consultable sur Internet	<input checked="" type="checkbox"/>

### 4. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et R 125-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n°2010-1254 et 2010-1255

La commune est située dans une zone de sismicité

Forte	Moyenne	Moderée	Faible	Très faible
zone 5	zone 4	zone 3	zone 2 <input checked="" type="checkbox"/>	Zone 1

### pièces jointes

### 5. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus

Extrait du zonage réglementaire du PPRT BASF approuvé le 17/12/2010  
 Extrait du périmètre d'étude du PPRT Total APF prescrit le 10/06/2009  
 Extrait du périmètre d'étude du PPRT Alcan Aluminium prescrit le 05/03/2010  
 Cartographie des zones inondables par submersion marine

### 6. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site portail www.prim.net dans la rubrique « Ma commune face aux risques »

Le préfet de département